
L'ÉCHO

UN ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT

Automne 2025
LE JOURNAL DU SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC

ÉDITORIAL :

QUEL AVENIR À HYDRO-QUÉBEC POUR LES CADRES INGÉNIEURS?

LES GOÛTS DU JOUR EN GESTION

PROCESSUS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS À HQ

DON D' ACTIONS À CENTRAIDE

L'ASSEMBLÉE DE LA CAISSE DE RETRAITE 2025





Groupe Swagelok Québec

Améliorez la maintenance de vos transformateurs grâce à un panneau de purge Swagelok.

Ce panneau injecte de l'air sec ou de l'azote dans les transformateurs afin de prévenir l'entrée d'humidité lors de la vidange d'huile, ce qui accélère le processus tout en garantissant sécurité et efficacité.

Les avantages :

- Optimisation des opérations et sécurité accrue
- **Temps de purge réduit** en minimisant l'humidité
- Régulateurs **haut débit**, compatibles avec divers gaz.
- **Dessin scellé et standardisé** pour une utilisation sur plusieurs sites.
- **Panneau compact et facile à manipuler** (dans une valise dédiée).
- Accessoires du panneau dans une valise séparée.



L'Écho, le journal officiel du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec Inc. (SPIHQ) est publié 4 fois par année.

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, en tout ou en partie, à condition d'en citer la source. Toute correspondance au sujet de cette publication doit être envoyée au SPIHQ.

Coordonnées du SPIHQ

1111, Saint-Urbain, bureau 201
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : 514 845-4239 ou 1 800 567-1260
Télec. : 514 845-0082

Courriel : spihq@spihq.qc.ca
Site internet : www.spihq.qc.ca

Comité Communications et formation syndicale

Isabelle Simard, ing., responsable
418 696-4500, poste 6721

Révision et correction d'épreuves

SPIHQ

Couverture

Circuit 315 kV # 3019-3098 et circuit 735 kV # 7009 qui traversent le fleuve, entre le poste Bout-de-l'Île et Boucherville.

Photo : Isabelle Simard, ing., responsable des comités Communications et formation syndicale, Accueil et mobilisation et administratrice.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada (ISSN 0710-2879)

Parutions en 2025

- Édition spéciale janvier
- Printemps : Vol. 61 no 1
- Été : Vol. 61 no 2
- Automne : Vol. 61 no 3
- Hiver : Vol. 61 no 4

SOMMAIRE

4	ÉDITORIAL : QUEL AVENIR À HYDRO-QUÉBEC POUR LES CADRES INGÉNIEURS? Par le Bureau	15	ASSEMBLÉE DE LA CAISSE DE RETRAITE 2025 PORTANT SUR LE BILAN 2024 Par Sébastien Guillon, ing., M.Sc.	22	BLACK-SCHOLES ET LES OPTIONS EN FINANCE Par Sébastien Guillon, ing., M.Sc.
6	LES GOÛTS DU JOUR EN GESTION Par Louis Champagne, ing., FIC.	19	CALENDRIER DE FORMATION SPIHQ	35	ÉCHOS DES COMITÉS
8	PROCESSUS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS À HYDRO-QUÉBEC Par Patrice Blais, ing.	37	BIENVENUE PARMI NOUS Par Daniel Beaulieu, ing.	38	RÉPARTITION DES MEMBRES PAR NIVEAU Par Daniel Beaulieu, ing.
12	DON D' ACTIONS À CENTRAIDE : UNE PIERRE, TROIS COUPS Par Daniel Beaulieu, ing	20	UNE CONSCIENCE SST CONSCIENTE Par Patrick Bergevin, ing.	39	LE SPIHQ A BESOIN DE VOUS
14	49E CAMPAGNE CENTRAIDE DU PERSONNEL ACTIF ET RETRAITÉ D'HYDRO-QUÉBEC	21	LA CHRONIQUE BENEVA		

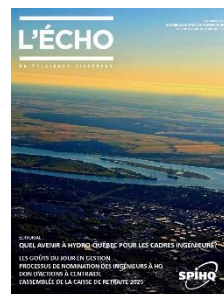


Photo :
Isabelle Simard, ing.,
responsable des comités
Communications et formation syndicale,
Accueil et mobilisation et administratrice.





TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE SPIHQ !

**VOUS SEREZ LES PREMIERS INFORMÉS SUR
LES DERNIÈRES NOUVELLES
LES MESSAGES PYRAMIDAUX
LA SORTIE DU JOURNAL L'ÉCHO**

**ET VOUS AUREZ ACCÈS À
LA CONVENTION COLLECTIVE EN TOUT TEMPS!**

L'Application est disponible sur



QUEL AVENIR À HYDRO-QUÉBEC POUR LES CADRES INGÉNIEURS?

La période des vacances, cette année, aura été un peu plus spéciale qu'à l'habitude. En effet, alors que la plupart d'entre vous profitez d'un repos bien mérité ou vous apprêtez à le faire, les paiements liés au renouvellement de notre convention étaient versés, de quoi permettre de se gâter davantage! Seule ombre au tableau, le refus incompréhensible et mesquin de la direction de verser à nos membres chefs assujettis à la rémunération des cadres le montant forfaitaire de 4000\$ compris dans l'entente. Sans refaire ici toute l'histoire, c'est en interprétant de manière outrageusement tordue l'article 16.06.2 que l'entreprise justifie sa décision, que nous contestons évidemment par grief.

Toutefois, des indices nous laissent croire que ce ne serait peut-être qu'une diversion et que si l'entreprise s'est lancée dans cet étrange combat avec le SPIHQ, c'est qu'elle craint que ce paiement ne fasse qu'augmenter la frustration des autres cadres de premier niveau, non assujettis à la convention du SPIHQ. En effet, cela pourrait s'inscrire dans le contexte d'une décision arbitrale rendue le 16 mai dernier pour le compte de nos collègues de l'APCPNHQ qui a condamné Hydro-Québec pour négociation de mauvaise foi avec l'association et qui montre bien qu'elle est à couteaux tirés avec cette dernière. D'autant plus que l'association avait fait part plus tôt à l'employeur de l'état « lamentable » de la santé psychologique de ses membres, causé notamment par le manque de reconnaissance et la surcharge de travail. Des constats inquiétants qui s'appliquent tout autant à nos membres qui occupent des postes équivalents.

À ceci s'ajoute une situation particulière aux ingénieurs, soit que les échelles salariales des cadres ne sont maintenant tout simplement plus compétitives à l'interne. En effet, suite au règlement de la convention collective et à l'ajustement des salaires des ingénieurs, une statistique l'illustre bien : c'est près de 50 % de nos membres chefs de premier niveau qui ont des employés ingénieurs dont au moins un... gagnant plus cher qu'eux! On parle de plus ici de salaire de base; lorsqu'on ajoute à cela que les cadres sont rémunérés selon une prestation annuelle, on comprend que les incitatifs pour nos membres d'accepter une promotion viennent pratiquement de disparaître. Le SPIHQ avait pourtant prédit tout ça et donc proposé des mesures correctives lors de la négociation, mais nous avons compris qu'il n'y aurait malheureusement aucun espoir de règlement en maintenant ces demandes. Comme on dit, ce qui devait arriver arriva et le refus de verser les forfaitaires aura fini d'éteindre le mince espoir qu'on pouvait nourrir qu'Hydro-Québec ait compris la gravité de la situation.



Occuper un poste de gestionnaire devrait en effet être un objectif de carrière visé par une large part de nos membres, mais de plus en plus d'ingénieurs, voyant les conditions de travail décevantes qui y sont rattachées, ont complètement abandonné cette idée. Hydro-Québec semble croire de son côté que de transformer le passage comme cadre de premier niveau en une forme de sacerdoce où on doit faire preuve d'abnégation aura pour conséquence d'attirer les candidats les plus convaincus. C'est une vision passéiste qui aura plutôt comme résultat de transformer un poste de gestionnaire en prix de consolation ou en mal nécessaire. À terme, ne pas favoriser la promotion d'ingénieurs d'expérience qui maîtrisent le mieux les aspects techniques complexes qui nous attendent créera de plus en plus de gestionnaires complètement dépassés par ces questions. Les conséquences pourraient être graves sur l'entreprise, particulièrement vu le rythme effréné auquel nous soumet le plan 2035. Personne ne souhaite un SAAQclic, un REM, un Train de l'Est ou un Métro de Laval. Les ingénieurs sont en effet les mieux placés pour prendre les décisions techniques délicates qui seront nécessaires à la livraison du plan 2035 et Hydro-Québec doit offrir des conditions qui encourageront les plus compétents et expérimentés à viser des postes de direction. Le SPIHQ demeure le dernier rempart dans la défense des ingénieurs chefs de premier niveau, espérons toutefois que l'entreprise réalisera qu'elle a tout intérêt à travailler en collaboration avec nous sur cette question afin de s'assurer d'avoir les bonnes personnes sur les bons postes!

Le Bureau



NICOLAS
CLOUTIER, ING.
Président



SIMON
LANGLOIS, ING.
1^{er} vice-président



GÉRARD
BRUNELLE, ING.
2^e vice-président



DANIEL
BEAULIEU, ING.
Secrétaire



JONATHAN
AUBIN, ING.
Trésorier



Louis Champagne a été président du SPIHQ pendant plusieurs années et il est maintenant retraité. Les articles de Louis Champagne sont devenus des moments d'histoire uniques qui doivent être mis en évidence. En espérant qu'il publie ses mémoires un jour, nous profitons avec délice de ce qu'il nous transmet.

Merci, Louis, pour ton implication soutenue avec nous.

Le Bureau

LES GOÛTS DU JOUR EN GESTION

UNE BRÈVE HISTOIRE DES MODES DE GESTION



Photo : Ordre des ingénieurs du Québec

PAR **LOUIS
CHAMPAGNE,
ING., FIC.**

Hydro-Québec s'est montrée très inventive en matière de modes de gestion, surtout après l'adoption de la loi Parizeau. De sa création en 1944 jusqu'à 1981, Hydro-Québec a été administrée par la Commission hydroélectrique, un groupe d'administrateurs nommé par le gouvernement. Je ne me souviens pas avoir vu de gourous de la gestion, de maîtres des processus, motivateurs et autres experts auto-proclamés en gestion avant l'arrivée de Guy Coulombe. À compter de sa nomination, nous avons vu les réorganisations commencer et, peu après, arriver les gourous en tout genre.

Les années Guy Coulombe (1981-1988)

Pour Guy Coulombe, il fallait décentraliser Hydro-Québec et faire passer le nombre de ceux qui travaillaient à Montréal de 6 800 à ... 800 personnes. Le tout était assorti d'une décentralisation des pouvoirs vers les régions et d'un arrêt des constructions de centrales hydroélectriques, devenues inutiles à ses yeux et bien trop coûteuses. Il nous a déjà assuré, le plus sérieusement du monde, qu'il ne se ferait plus de centrales hydrauliques au Québec avant au moins trente ans, voire soixante! La décentralisation visait à rapprocher la décision de l'action. Chaque région devenait responsable de toute sa planification régionale. Il s'agissait d'une violation flagrante de l'esprit et de la lettre de l'étatisation des entreprises d'électricité auxquelles on reprochait d'avoir des différences de tarifs parfois importantes parce qu'elles n'optimisaient pas leurs installations (des postes et des lignes se trouvaient à quelques kilomètres les uns des autres dans des régions voisines). Comble de l'incohérence, il voulait diminuer le nombre d'employés alors qu'une décentralisation implique plutôt une augmentation de la main d'œuvre.

Certaines nouveautés avaient plus d'allure, l'efficacité énergétique (l'électrefficacité, un néologisme qui ne s'invente pas!) et la vente aux grandes entreprises. Mais l'une de ses pires décisions fut de nommer un lot de carriéristes ignorants dans des postes importants (directeurs régionaux et gérants de secteurs notamment, avec des mandats confus). Dans ce contexte, aussitôt en place, il demanda aux gestionnaires d'importantes coupures au budget d'exploitation, ce qu'ils firent. En clair, on ne faisait plus d'entretien et de remplacement de matériel vétuste en se réjouissant de rencontrer les objectifs des coupures tout en gavant les cadres de bonus juteux.

Enfin, c'est sous Coulombe que sont apparus les experts autoproclamés en gestion. Dans le contexte délabré instauré par le PDG, toutes sortes de gourous sont apparus. Les directeurs pouvaient engager n'importe quel charlatan ou authentique expert d'un domaine donné, aucune vérification des antécédents de ces personnages n'était effectuée. Nous avons eu droit, entre autres, à la sociocratie, à un disciple d'Abd Ru Shin, une sorte de maître spirituel, ayant culminé avec l'Ordre du Temple Solaire, qui allait sévir longtemps après le départ de Coulombe. Et ce ne sont que des exemples.

Le désastre qui suivit ne se fit pas attendre. Le nombre de pannes allait augmenter. Une intervention de Jean Drapeau allait freiner sinon arrêter la décentralisation, à tout le moins la boucherie annoncée à Montréal. Le pauvre PDG ne pouvait même plus gérer la traversée du fleuve par la ligne RNDC (ndlr aujourd'hui RMCC), encore moins le dossier du barrage Daniel-Johnson, qu'il voulait faire enrocher pour en assurer la sécurité.

Son mandat expiré, en dépit de tous ses efforts, il ne fut pas renouvelé.

Les années Drouin (1988-1996)

Les années Drouin allaient être marquées par un redressement important. Un mode de gestion allait être adopté pour l'ensemble de l'entreprise. Les directions allaient être réorganisées avec des mandats ciblés. L'entreprise au complet allait être formée à la qualité totale. Des groupes de travail dans chaque unité allaient travailler à améliorer les façons de faire. Deux chantiers ont échoué. Le premier venait d'une limitation auto imposée, il n'y avait pas d'examen des problèmes entre les divisions fonctionnelles. En effet, les Divisions Transport, Distribution, Production, Génie et Construction fonctionnaient en cheminées indépendantes. L'autre chantier venait des relations de travail. Le SCFP et le SPIHQ avaient accepté de fonctionner avec Hydro selon les règles de la qualité totale, chacun à sa façon. Mais l'entreprise y renonça et revint au bon vieux temps avec Yvon Martineau. En fait l'entreprise dut renoncer à la qualité totale, l'actionnaire trouvant cela trop dispendieux.

Les années Martineau (1995-1996)

Nommé par Jacques Parizeau en remplacement de Richard Drouin, donc en principe président du conseil d'administration, Yvon Martineau, l'avocat d'affaires du Québec Inc., avait décidé qu'il pouvait aussi être président-directeur général. Il s'était mis en tête d'électronifier le Québec, un autre néologisme qui voulait dire qu'une entreprise allait prendre en charge les technologies de l'information (téléphonie câblée et cellulaire, internet et câble). Il voulait refaire dans les technologies de l'information ce que les Québécois avaient

fait avec la nationalisation de l'électricité, une grande entreprise. Alors que la nationalisation avait été réclamée partout avant ses modestes débuts en 1944 jusqu'à l'étatisation pour l'ensemble du territoire au début des années 60, il n'y avait pas grand monde pour cette nouvelle aventure. Et il était alors coutumier d'entendre grogner des bien-pensants contre Hydro-Québec, un état dans l'état, cet ajout pouvait difficilement être perçu comme un remède à cette situation!

M. Martineau y voyait le prochain chantier d'envergure des Québécois. Il a concocté son projet en catimini, pendant que nous étions en train de manquer l'ouverture des marchés aux États-Unis. Il est allé deux fois au Conseil des ministres pour faire nommer Armand Couture comme PDG, sans succès. Il réussira à faire approuver la nomination (non seulement par le Conseil des ministres, mais à l'unanimité du Conseil d'administration) de M. Benoît Michel. Dès que M. Michel eut terminé la réorganisation de l'entreprise pour avoir accès au marché américain, il le congédiera, toujours à l'unanimité du Conseil, au bout de six mois, probablement parce que M. Michel avait eu la mauvaise idée de refuser la vente au privé du groupe Équipement! Il faut dire que le PDG Yvon Martineau était considéré comme un génie authentique par le président du Conseil d'administration, Me Yvon Martineau. Pour des raisons nébuleuses, il renvoya aussi Mme Marie-Josée Nadeau, la secrétaire du Conseil d'administration, et il menaça tous les cadres de ses foudres. Les cadres étaient à organiser ce que d'aucuns considéraient comme une mutinerie quand il fut viré par le gouvernement la veille de l'entrée en

service d'André Caillé.

De la grande œuvre de M. Martineau, il ne subsistera que Connexim, une co-entreprise avec Bell Canada, dont il ne reste je ne sais trop quoi (ndlr Connexim est disparue des radars depuis plus de 20 ans).

Les années Caillé (1996 - 2007)

En octobre 1996, André Caillé entrait en fonction comme PDG. Après le passage tumultueux d'Yvon Martineau, un calme et une direction plus claire allaient prendre forme. Il mit du temps à sortir de Gaz Metro (Caillé venait de la filière des hydro-carbures), mais lors de l'épisode du grand verglas de 1998, il devint un hydroquébécois à temps plein. Il s'est arrangé pour ne pas (trop) faire perdre la face à l'entreprise dans son aventure dans le monde des télécoms. Il a terminé la réorganisation amorcée par ses prédécesseurs sans trop de casse, et il n'était pas très friand des grands bouleversements ni des grandes modes de gestion. Il y a eu certes des réorganisations, il termina la dernière grande, et les suivantes ne couvraient pas en même temps toute la province et tous les employés. C'est lui qui ferma Hydro-Québec International. Un autre élément original, unique pendant ma carrière, arriva lorsqu'il tira sa révérence en 2007. Il est le premier PDG à avoir été remplacé par son dauphin, Thierry Vandal. C'est ce dernier qui était en poste lors de mon départ au début de 2010. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ceci témoigne d'une stabilité dont avait bien besoin Hydro-Québec lors de la nomination d'André Caillé.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Je suis prêt à répondre à toutes les questions découlant de cet article. Je tiens toutefois à faire une mise en garde d'entrée de jeu. J'ai été militant au SPIHQ pratiquement de ma première à ma dernière journée de travail à Hydro-Québec. J'ai participé de près ou de loin à tous les débats qui ont eu cours au SPIHQ pendant toutes ces années. Je n'ai pas l'intention de me servir de cette tribune pour participer directement ou indirectement à quelque débat que ce soit ayant cours actuellement au sein du SPIHQ.

PROCESSUS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS À HYDRO-QUÉBEC



PAR **PATRICE
BLAIS, ING.**

Responsable du comité Nomination

Le présent article est une mise à jour de l'article original de Guy St-Germain publié dans L'Écho de l'été 2018, vol. 54, no 2.

Souhaitez-vous postuler sur un avis de poste vacant (APV) afin de réorienter votre carrière ou améliorer votre situation ?

Peu importe la raison, cet article vous aidera à comprendre le processus de nomination des ingénieurs à Hydro-Québec.

Le comblement des avis de poste vacant (APV)

Les postes affichés sur l'intranet peuvent être d'une durée temporaire ou permanente. Quel que soit votre statut d'employé, vous avez le droit d'appliquer sur un poste. Les règles s'appliquent de la même manière pour tout le monde. Après avoir postulé par l'entremise d'intranet, vous allez recevoir un accusé de réception par courriel. Sinon, validez auprès des Ressources humaines au numéro indiqué dans le bas de l'APV.

Les postes temporaires sont affichés en premier lieu dans la région ou dans une Direction pour une durée de 7 jours. Si le poste n'est pas pourvu par les candidats éligibles, il sera affiché au niveau provincial pour une durée de 14 jours. Cependant, vous avez sans doute remarqué que la plupart des affichages temporaires sont affichés simultanément dans la région ou dans une Direction et au provincial ; ceci dans le but d'éviter des délais de comblement. Occasionnellement, des ingénieurs qui ne sont pas éligibles à la priorité régionale appliquent seulement sur l'APV régional et leur candidature est ainsi rejetée. Dans le doute, il est préférable d'appliquer sur les 2 APV.

À cet effet, tous les noms des candidats ayant postulé apparaissent sur un registre de candidatures associé à chaque APV selon le statut des candidats même si vous n'avez pas postulé sur le bon affichage. Par exemple, si vous appliquez sur l'affichage de Direction ou d'une région et que vous n'êtes pas de cette Direction ou région, votre candidature sera inscrite sur le registre quand même, mais elle ne sera pas considérée. Par contre, vous devez avoir postulé sur le registre provincial pour que votre candidature soit évaluée si le poste n'a pas été pourvu initialement.

Une petite nuance : les excédentaires ont la même priorité sur les deux types d'affichages temporaires.

Les postes permanents sont affichés seulement au niveau provincial pendant les boucles d'affichages définies par RH pour une durée de 14 jours. Les dates des boucles d'affichages des postes permanents sont disponibles dans l'espace RH sous la rubrique des « Offres d'emploi ».

Sur la base des CV reçus, la Direction fait une sélection des candidats potentiels pouvant répondre aux exigences et les convoque en entrevue. En premier lieu, **le candidat sélectionné doit répondre à toutes les exigences demandées à l'APV telles qu'écrites**. Cependant, depuis la dernière convention collective, si aucun candidat n'est choisi puisqu'aucun candidat ne répond à toutes les exigences requises, la Direction peut sélectionner l'employé ayant soumis sa candidature qui selon elle, répond le mieux aux exigences demandées (art. 15.05.2.d). Cette nouvelle option doit **inciter les ingénieurs intéressés par un poste à poser leur candidature même s'ils ne possèdent pas toutes les exigences requises**.

Afin d'améliorer vos chances, il serait judicieux de joindre à votre demande de changement d'emploi, en plus du CV, une lettre de présentation démontrant que vous répondez à chacune des exigences de l'APV, qu'elles soient techniques ou comportementales. L'important est d'en faire un résumé pour chacune des exigences (sur une ou deux pages), car il ne s'agit pas d'un dossier de reclassification.

Certains critères de sélection pour les exigences techniques sont définis par la Direction, mais ne sont pas conventionnés. À cet effet, selon ces principes établis par la Direction pour départager ou sélectionner les candidats, les définitions suivantes sont utilisées :

- **Avoir une connaissance dans le domaine** — signifie connaître le sujet, les tâches à accomplir, les normes ou autres sans expérience de travail. À cet effet, une certaine recherche d'informations avant l'entrevue peut être fort utile.
- **Avoir une expérience dans le domaine** — signifie d'y avoir œuvré environ de 1 à 3 ans ;
- **Avoir une bonne expérience ou grande expérience dans le domaine** — signifie d'y avoir œuvré environ de 3 à 5 ans ;
- **Avoir une très bonne expérience ou très grande expérience dans le domaine** — signifie d'y avoir œuvré environ de 5 à 10 ans ;
- **Avoir une vaste expérience dans le domaine** signifie d'y avoir œuvré plus de 10 ans.

Dans notre convention collective, l'ancienneté ne s'applique pas. Vous pouvez avoir 25 ans d'expérience dans le domaine et posséder toutes les connaissances techniques nécessaires pour l'emploi convoité, vous ne serez pas nécessairement le candidat retenu. La Direction ajoute de plus des exigences comportementales pour départager les candidats. Celles-ci sont expliquées dans le Répertoire des compétences disponible sur l'intranet, avec des exemples de comportements attendus.

Exemple 1 : Centré sur le client : S'efforce d'ajuster son travail et ses façons de faire afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des clients de l'entreprise, et ce, même sans être en interaction directe avec eux. Ces comportements s'appliquent également aux clients internes.

Exemple 2 : Travaille en équipe : Collabore avec les autres à la réalisation d'objectifs communs, par opposition au fait de travailler seul, en silo ou en compétition avec d'autres.

Ces critères d'embauche sont « subjectifs », donc presque impossibles à évaluer sur papier. Habituellement, ces exigences sont évaluées lors d'une entrevue ; **vos performance lors de l'entrevue fera donc toute la différence !** Lors de celle-ci, il est important de démontrer par des exemples concrets que vous répondez aux exigences.

L'article 15.05 de notre convention collective détermine aussi l'ordre de priorité de comblement parmi les candidats ayant postulé sur l'APV selon l'échelle suivante :

- 1) Le plus qualifié des employés excédentaires et des ingénieurs excédentaires non assujettis qui occupaient un poste de chef de division dans une région ;
- 2) Le plus qualifié des employés permanents travaillant depuis trois (3) ans à la région Manicouagan, à la région La Grande ou aux Îles-de-la-Madeleine ;
- 3) Le plus qualifié des employés permanents et des ingénieurs non assujettis occupant un poste de chef de division dans une région ;
- 4) Le plus qualifié des employés temporaires ayant cumulé plus de six mois de service incluant ceux ayant été licenciés depuis moins de deux ans ;
- 5) La Direction peut nommer tout autre ingénieur non assujetti déjà à son emploi ;
- 6) La Direction peut embaucher à l'externe.

Les candidats de même priorité sont comparés entre eux, sur une grille d'évaluation selon toutes les exigences demandées. Par exemple, un employé permanent (priorité 3) qui répond à toutes les exigences ne peut être comparé avec un employé temporaire (priorité 4). Ils sont évalués soit par des « oui ou non » soit selon un pointage pour chacune des exigences demandées sur l'APV. Lorsque tous les candidats d'une même priorité ont été évalués suivant les exigences demandées et qu'aucun ne répond à toutes les exigences, on peut passer à ce moment à la priorité suivante.

Note : les exigences « atouts » ne sont pas essentielles, mais aident à départager les candidats.

Par la suite, le gestionnaire et le conseiller des Ressources humaines complètent le dossier et envoient leur recommandation du candidat choisi au Comité de Nomination des ingénieurs (CNI).

Si aucun candidat ne répond à toutes les exigences de l'emploi, la Direction peut sélectionner le candidat interne répondant le mieux aux exigences du poste, annuler l'affichage ou procéder à un réaffichage avec exigence moindres. En tout temps, la Direction peut décider d'annuler l'APV. De plus, si le dossier de comblement n'est pas présenté dans un délai de six mois à partir de la date de début de l'affichage, l'APV est considéré comme périmé (article 15.06).

Le Comité de nomination des ingénieurs (CNI)

Le CNI est paritaire et est constitué de deux membres désignés par le SPIHQ et de deux membres désignés par la Direction. Ce comité se rencontre environ une fois toutes les trois deux semaines et entérine les nominations d'ingénieurs. Il est important de noter que le CNI n'a pas accès à tous les documents du dossier de comblement, mais seulement aux documents suivants :

- la lettre de recommandation,
- l'avis de poste vacant (APV),
- le registre des candidatures,
- la grille d'évaluation,
- les lettres de désistement,
- le CV (candidat sélectionné externe, interne <6mois et non SPIHQ).

Si vous êtes le candidat retenu, le gestionnaire vous appelle normalement avant d'envoyer sa recommandation au CNI pour être sûr que vous voulez toujours le poste. Cependant, assurez-vous que votre dossier soit entériné par le CNI avant d'annoncer la nouvelle ou du moins avoir une lettre du gestionnaire confirmant votre nouvel emploi. Un dossier peut être bloqué pour diverses raisons (périmé, grief, non-conformité, etc.) et le poste peut être aboli par la Direction même s'il a été pourvu au CNI.

Selon l'article 15.08 de notre convention, la Direction informe par écrit chacun des candidats de la décision prise dans son cas. À sa demande, l'employé peut connaître les raisons pour lesquelles sa candidature n'a pas été retenue en s'informant auprès de la Direction. Si vous n'êtes pas retenu pour le comblement et que vous jugez que vous répondez à toutes les exigences techniques et comportementales, tout en respectant l'ordre de priorité (ex. vous êtes permanent ou temporaire et vous apprenez que c'est un candidat externe qui a été retenu), vous pouvez déposer un grief individuel, mais **vous aurez le fardeau de la preuve** ! À cet effet, selon l'article 12.02 vous avez 42 jours après avoir été informé de la décision pour déposer un grief.

Sans faire de grief, connaître les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été retenu serait pertinent pour vous aider à améliorer vos compétences ou aptitudes comportementales lors des prochains affichages de postes.

Pour terminer, il est très important d'informer les membres du comité Nomination du SPIHQ si vous avez des doutes sur l'impartialité de la Direction ou si vous avez de l'information démontrant un conflit ou une apparence de conflit d'intérêts lors du processus de comblement d'un APV. Par contre, le Syndicat n'a pas le contrôle sur les exigences demandées puisque nous n'avons pas un régime « poste » avec des profils prédéfinis.

Pour voir le résultat des complements de postes (dossiers entérinés seulement), je vous invite à vous rendre sur www.spihq.qc.ca, à l'onglet « Documents », sous le menu « Nomination ». Le tableau « Nominations entérinées » est accessible à tous.

Des questions ? Des commentaires ? Veuillez les transmettre à spihq@spihq.qc.ca en indiquant « Questions pour le comité Nomination » dans l'objet du courriel.

ANCRAGES CANADIENS



HEGEDUS

Division Amcan-Jumax Inc.

*Plus de 60 ans à votre service
Depuis 1957*

ISO 9001: 2015

UCAN

WALTER

Milwaukee

BOSCH

www.ancragescanadiens.com

2260, rue Michelin, Laval (Québec) H7L 5C3

Tél.: 514 381-3431 | Téléc.: 514 381-3688 | Sans frais: 1 800 381-4574

MEMBRES DU SPIHQ

Profitez de rabais exclusifs

Demandez une soumission
beneva.ca/spihq

1 855 441-6018

Mentionnez votre numéro de groupe : 11333

beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS



C'est gratuit :

- assistance routière*
- assistance juridique
- assistance psychologique
en cas de sinistre

Les gens qui protègent des gens

* En combinant assurance auto et habitation | Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | © Beneva inc. 2025 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

DON D'ACTIONS À CENTRAIDE : UNE PIERRE, TROIS COUPS



PAR **DANIEL
BEAULIEU, ING.**

Secrétaire

Vous détenez, dans un compte non-enregistré, des placements ayant produit un gain en capital important? Saviez-vous que la campagne de financement de Centraide pourrait constituer un occasion fiscale intéressante pour vous?

En effet, plutôt que contribuer en argent net à la campagne de Centraide, il est possible de faire un don en actions. Concrètement, vous demandez à votre firme de courtage de transférer une quantité d'actions directement à Centraide, sans effectuer de vente ni de gain en capital. En retour, vous obtenez un reçu d'impôt du montant de la valeur des actions au moment du transfert. De son côté, l'organisme reçoit la valeur brute des actions plutôt que la valeur nette.

Ainsi :

- ✓ Vous économisez entièrement l'impôt sur le gain en capital;
- ✓ Vous obtenez un reçu pour déduction fiscale pour le montant total des actions données;
- ✓ L'organisme reçoit donc en plus un montant plus élevé que si vous aviez donné le montant net de la vente de ces actions.

Cette mesure fiscale existe depuis une quinzaine d'années afin d'encourager la philanthropie. Les titres éligibles sont :

- Des actions;
- Des obligations;
- Des unités de fonds communs de placement;
- D'autres titres admissibles inscrits à une bourse canadienne, américaine ou internationale.

Un exemple :

- Valeurs des actions : 2000\$
- Gain en capital accumulé : 1000\$
- Taux d'impôt : 50% (pour fins de simplification!)

La vente des actions entraînerait 250\$ d'impôt sur le gain en capital. Le montant net de la vente serait ainsi de 1750\$. En donnant le montant ainsi obtenu, la déduction fiscale représente une économie d'impôt de 875\$.

En procédant au don d'actions, aucun impôt sur le gain en capital n'est à payer et le montant net disponible demeure de 2000\$ alors que l'impôt récupéré est de 1000\$. C'est donc gagnant-gagnant : vous économisez, deux fois, de l'impôt et l'organisme reçoit un don plus important. Globalement, vous partagez, avec l'organisme bénéficiaire, 625\$ supplémentaires.

	Vente	Don
Impôt sur le gain en capital	(250) \$	- \$
Don	1 750 \$	2 000 \$
Déduction	875 \$	1 000 \$
Économies totales d'impôt		375 \$
Bonification totale		625 \$

L'intérêt de cette option est qu'en plus d'obtenir un crédit d'impôt de la valeur des actions données, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le gain en capital. C'est comme si l'argent provenait d'un CELI alors qu'il s'agit dans les faits d'un montant imposable.

Mieux, en spécifiant que le don se fait dans le cadre de la campagne Centraide à Hydro-Québec, celui-ci sera égalé par l'employeur. Bien que cette opportunité soit particulièrement intéressante dans ce contexte, il est aussi possible de faire un don en actions auprès de nombreux autres organismes.

Comment procéder

La façon de procéder dépend de la firme de courtage avec laquelle vous transigez. En premier lieu, vous devez typiquement remplir un formulaire de l'organisme afin de l'informer de votre don avec vos coordonnées, celles de votre firme de courtage et le détail des titres donnés. Par la suite, vous devez demander à votre courtier de procéder au transfert de vos titres vers le courtier de l'organisme de charité. La procédure varie d'une firme à l'autre. Par exemple, chez Banque Nationale Courtage Direct, c'est le formulaire Transfert de titres à une tierce partie qui est utilisé alors que chez Desjardins Courtage en ligne, c'est plutôt un courriel avec le formulaire de l'organisme rempli à la première étape avec un extrait du registre des entreprises de cet organisme. Notez qu'il n'est pas inhabituel que les frais (50\$ chez BNCD, 25\$ chez Desjardins) soient payés par l'organisme.

Vous pouvez obtenir plus d'informations en contactant directement Centraide à donenactions@centraide-mtl.org

Références

<https://www.lesaffaires.com/contenus-partenaires/bienvenue-aux-coeurs-sensibles-2/don-dactions-un-geste-qui-rapporte-aux-investisseurs-avises-2/>

<https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/2019-06-23/philanthropie-quand-donner-ses-actions-profite-a-tout-le-monde>





Du 25 septembre au 15 novembre 2025

À GO, ON CENTRAIDE

Chaque don transforme la vie de milliers de personnes



Objectif : 8,2 millions \$

49e campagne Centraide du personnel actif et retraité d'Hydro-Québec

Éclairons la voie de la solidarité : donnons généreusement à Centraide !

Centraide : c'est LA cause soutenue par les membres du personnel actif et retraité d'Hydro.

La mission de Centraide est claire : **réduire la pauvreté, lutter contre l'exclusion sociale, et renforcer le tissu social de notre société.** C'est possible grâce aux organismes communautaires partout au Québec qui travaillent sur le terrain, auprès des personnes les plus vulnérables de notre société. Chaque dollar que nous donnons à Centraide a un impact direct sur la vie de nos concitoyens.

Cette année, plus que jamais, les 1 500 organismes soutenus par Centraide auront besoin de nos dons, qui ne l'oublions pas, sont doublés par notre entreprise. Prenons donc quelques minutes pour faire un don, car il y a tant de gens qui sont en situation de vulnérabilité, ouvrons nos cœurs et contribuons selon nos moyens.

Pourquoi donner à Centraide ?

La pauvreté peut être persistante ou temporaire, générée par une situation difficile (perte d'emploi, bouleversements familiaux, problème de santé mentale, etc.) ou encore par une simple condition (âge, handicap, etc.). Elle a des répercussions importantes sur plusieurs aspects de la vie : la réussite éducative, les conditions de logement, la sécurité alimentaire, la santé mentale et physique, l'espérance de vie, etc. En donnant à Centraide nous pouvons améliorer la situation de milliers de personnes.

Objectifs 2025

L'objectif que nous nous sommes fixés cette année est ambitieux : amasser 8,2 millions de dollars et atteindre un taux de participation de 30%. Chaque année, nous réussissons à dépasser notre objectif monétaire. En revanche, saviez-vous que l'année dernière, le taux de participation n'était que de 27 % ? On vous invite à influencer tous vos nouveaux collègues à investir en la cause Centraide et à leur mentionner que tous les dons sont jumelés par notre entreprise.

Qu'elle soit grande ou petite, toutes les contributions comptent pour atteindre nos objectifs.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que davantage de nos collègues se joignent à cette cause noble et importante.

Comment faire un don à partir du 25 septembre ?

Accédez à la [plateforme de don](#) en cliquant sur le bouton  dans l'espace RH.

Un [lien personnalisé](#) est également disponible dans les courriels envoyés le 25 septembre, jour du lancement.



Vous pouvez aussi vous rendre sur le [site intranet de Centraide](#) ou utiliser le code QR ci-dessus pour faire votre don.

Pour les employés syndicaux libérés, utiliser ce lien :

https://centraidemtl.org/Campagne-HQ-Employes_2025

Au nom des 1 500 organismes soutenus par Centraide, MERCI de leur permettre de réaliser leur mission grâce à votre générosité.



ASSEMBLÉE DE LA CAISSE DE RETRAITE 2025

PORTANT SUR LE BILAN 2024

Très bons résultats financiers et le portrait actuariel reste excellent !



PAR **SÉBASTIEN
GUILLON, ING., M.Sc.**

Membre des comités
Avantages sociaux et Grievs,
Responsable du comité
Gestion du Fonds d'éventualité et
délégué substitut Place Dupuis 1

L'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ) a eu lieu le 17 juin 2025 et s'est déroulée, à nouveau, par téléconférence. La rencontre annuelle a eu quelques ratés techniques. Nous étions loin du standard des assemblées virtuelles de notre syndicat. La [vidéo](#) de l'assemblée est disponible pour tous ceux qui veulent l'écouter. Rappelons que la Caisse de retraite d'Hydro-Québec administre le régime et Hydro-Québec gère le Fonds de retraite de tous les employés d'Hydro-Québec. L'assemblée vise à présenter le portrait du régime, le bilan actuariel et les résultats financiers obtenus au 31 décembre 2024.

En résumé, du point de vue financier, l'année 2024 est une très belle année avec quelques points négatifs : des résultats un peu en deçà de son portefeuille de référence, tandis que sur un horizon de 10 ans, les rendements sont en déclin et le niveau des frais de gestion atteint un record historique. Le portrait des membres poursuit un regain d'embauche. Au niveau actuariel, les indicateurs habituels continuent d'être tellement positifs qu'il y a de nouveau cette année une petite réduction de cotisation pour les employés et la poursuite du congé total « perpétuel » de cotisation pour Hydro-Québec.

Situation financière au 31 décembre 2024 : rendement de 12,2 % en 2024 et de 7,9 % sur 10 ans

La Caisse a réalisé un rendement global positif de 12,2 % en 2024 et, sur une période de 10 ans, ce qui est le plus important, un rendement de 7,9 %. L'actif net est de 32,3 G\$ et les revenus de placements de + 3 610 M\$. Le détail des catégories d'actifs, les pondérations, les rendements et les valeurs ajoutées par rapport à un portefeuille de référence sont indiqués dans le tableau suivant.

Actifs 2023	Pondération au 31 décembre (%)	Rendement (%)	Contribution (%)	Portefeuille de référence	Valeur ajoutée
Titres à revenu fixe (ex. obligations)	36,1	6,1	2,4	6,2	- 0,2
Actions-Marchés Boursiers	37,6	22,5	7,5	21,1	1,4
Actions-Placements privés	10,5	15,9	1,5	35,2	- 19,3
Placements alternatifs	15,8	0,0	0,1	4,8	-4,8
Rendement des actifs	100	11,4		13,5	-2,1
Autres (devises, couverture, superposition)	s.o.	0,7	0,8	0,1	0,7
Rendement Global		12,2	12,2	13,5	-1,3

Les composantes de placement sont de 36,1 % en obligations, 48,1 % en actions (37,6 % marchés boursiers et 10,5 % placements privés) et 15,8 % en placements alternatifs (principalement immobiliers). Les rendements obtenus sont de + 6,1 %, donc positifs pour les obligations, de + 22,5 % pour les actions - marchés boursiers et de +15,9 % pour les actions - placements privés, positifs pour les actions, et de 0,0 %, c'est-à-dire nuls, pour les placements alternatifs.

La décomposition du rendement global de 12,2 % de chaque actif est indiquée dans la colonne "Contribution", la principale contribution des Actions-Marchés Boursiers avec 7,5 sur 12,2. Notons que les résultats sont un peu en deçà du portefeuille de référence.

Les explications de ces rendements sont précisées par Hydro-Québec dans le rapport annuel du RRHQ (voir [RA_RRHQ_2024.pdf](#)) à la page 4. Il y est indiqué : « L'année 2024 a été excellente pour les actifs financiers. En effet, la baisse de l'inflation a permis aux banques centrales à l'échelle mondiale, de commencer leur cycle de réduction des taux directeurs, ce qui a eu une incidence favorable tant sur les titres à revenu fixe que sur les actifs de croissance. Les actions américaines cotées en Bourse ont été la meilleure catégorie d'actifs, leur rendement ayant dépassé celui des autres bourses mondiales et des titres des marchés privés. (...) Le marché immobilier a, pour sa part, connu une année plus difficile par suite de l'ajustement graduel de la valeur des propriétés causé par la hausse des taux d'intérêts des dernières années. ».

Rendement attendu à long terme en 2024 : 6,1 % (seuil) vs 7,9 % (résultat)

Une cible de rendement est essentielle car la Caisse a un objectif à long terme et celui-ci doit être regardé sur une période de 10 ans. En 2024, le rendement obtenu sur 10 ans est de 7,9 %. Comme indiqué dans le rapport annuel 2024 (p.22), le seuil de rendement à long terme attendu reste toujours de « 3,5 % au-dessus de l'inflation » et « compte tenu du taux d'inflation de 2,6 % enregistré au cours des 10 dernières années, le seuil de rendement a été établi à 6,1 % ». C'est similaire à l'année passée. Le résultat 2024 reste largement supérieur au seuil.

Comparativement avec des caisses canadiennes de 1 G\$ et plus, elle se situe, sur une période de 10 ans, au 15e rang centile (en 2021-2020-2019, c'était plutôt au 10e rang centile et en 2022, 21e rang centile). Elle rencontre son objectif de « se maintenir dans le 1er quartile sur un horizon à long terme ». C'est un classement financier très utilisé pour se comparer mais ne tient pas compte de toutes les différences, subtilités, détails et particularités de chacun. Comme nous allons le voir au prochain paragraphe, être 15e ne signifie pas ne rien faire lorsqu'on constate un déclin.

Historique des rendements sur 10 ans – Déclin des performances

Nous allons regarder l'historiques des rendements sur une période de long terme de 10 ans afin de bien évaluer la performance d'un Fonds de pension comme celui géré par HQ. Comme nous allons voir, cette performance est en déclin.

La figure suivante présente les rendements sur 10 ans entre 2011-2024. Pour chaque année, le rendement indiqué correspond au rendement annualisé sur 10 ans. Par exemple, en 2024, le rendement annualisé sur les 10 dernières années, soit entre 2004-2024, est de 7,89 %. En 2012, le rendement annualisé entre 2002-2012 est de 7,95 %. En 2013, le rendement annualisé entre 2003-2013 est de 7,8 %.

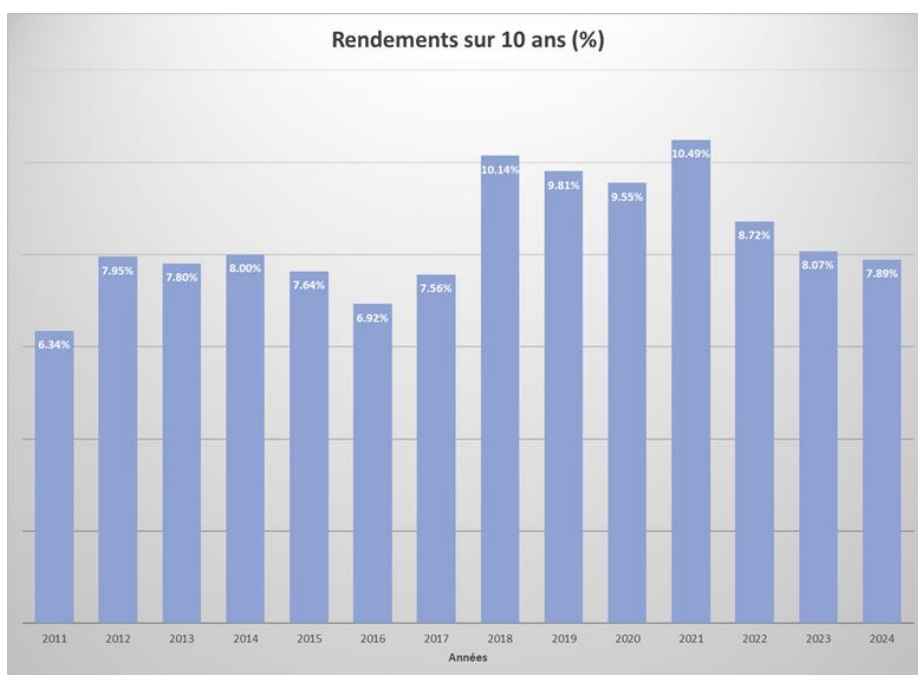


Figure 1 Rendements (annualisés sur 10 ans) - 2011-2024

Le graphique permet d'établir des constats troublants sur l'année 2024 :

- C'est la pire année depuis 2018
- C'est un retour aux années 2012-2013
- Depuis 2021, et contrairement aux années passées, il y a une baisse systématique.

Les résultats sont d'autant plus troublants que les calculs sur 10 ans tiennent compte des très belles années 2018-2021. Sans ces belles années, les valeurs de rendements auraient été encore plus faibles.

Il y a lieu de commencer à se poser des questions sur la justesse de la politique de placement dictée par le CA d'Hydro-Québec et l'arrimage des objectifs de performance. Rappelons que la performance visée devrait être à long terme. Une baisse continue est un mauvais signe. On vous répondra très probablement que comparé avec des pairs, sur cette période, la caisse est la 15^e meilleure. Pour nous, cela n'est pas une raison pour ne pas réagir.

Évolution du « bas de laine » (notre actif net)

L'actif net du régime a augmenté en 2024 de 2 387 M\$ pour atteindre 32,34 G\$. C'est une hausse de 8,0 % par rapport à 2023. De 2014 à 2024, notre actif a augmenté de 1,56 fois. L'année passée, entre 2013 et 2023, l'actif avait augmenté de 1,60 fois.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Actif net (G\$)	20,78	22,56	22,94	24,72	24,73	27,16	29,31	32,29	29,05	29,96	32,34
Variation (%)	0	+8,6	+1,7	+7,8	0,1	+9,8	+7,9	+10,2	-10,0	+3,1	+8,0

Évolution financière

Dans le tableau suivant, l'évolution financière depuis 2010 est présentée. Notons que cette année, les frais de gestion sont à nouveau en hausse. L'année 2024 reste un record avec les frais les plus élevés. Si on divise ses frais par le pourcentage du revenu de placement (6,40 %) cela devient similaire à 2016. Notons aussi un rendement très positif pour cette année.

Année	Revenu de placement	Frais de gestion	Frais /Revenu	Rendement	Ratio des frais de gestion et admin sur l'actif net	Ratio des frais de gestion sur l'actif net
	(M\$)	(M\$)	(%)	(%)	(%)	(%)
2010	1 708	-29	1,7	13,7		0,20
2011	613	-44	7,2	4,3		0,30
2012	1 539	-43	2,8	10,3		0,26
2013	2 262	-58	2,6	13,8	0,41	0,31
2014	2 611	-82	3,1	11,2	0,49	0,39
2015	2 138	-111	5,2	10,4	0,57	0,49
2016	1 286	-82	6,4	5,9	0,42	0,36
2017	2 422	-98	4,1	10,7	0,49	0,36
2018	698	-117	16,8	2,8	0,52	0,47
2019	3 150	-112	3,6	12,9	0,52	0,41
2020	2 951	-142	4,8	11,1	0,62	0,48
2021	3 912	-221	5,65	13,6	0,86	0,68
2022	-2 042	-207	-10,14	-6,3	0,71	0,71
2023	2 067	-174	8,42	7,2	0,69	0,58
2024	3 610	-231	6,40	12,2	0,86	0,71

Les questions sur la stabilité de la combinaison frais de gestion et revenus de placement reviennent un peu plus à la une. Notez que les frais totaux, de gestion et d'administration, représentent en 2024, un ratio de frais de 0,86 % de l'actif net. Encore ici, c'est un record.

Portrait des participants

Au 31 décembre 2024, les retraité(e)s et employé(e)s représentaient respectivement 20 580 et 23 372 personnes, une légère hausse par rapport à 2023 (+ 1,0 % et +2,1 %). Pour l'ensemble des participants, l'année 2024 par rapport à 2023 montre une hausse de 1,6 % du nombre de participants. La hausse visible des employés (2,1 %) est une très bonne nouvelle. La croissance se poursuit.

Évaluation actuarielle : excellente – Taux de Capitalisation de 151,2 % et de Solvabilité de 133,2 %

L'évaluation actuarielle évalue les "promesses de retraite" futures et s'assure qu'elles pourront être remplies en déterminant les cotisations nécessaires pour y parvenir.

En 2024, le degré de capitalisation s'élève à 151,2 %. C'est un surplus de 51,2 %, supérieur au surplus de 2023 (44,6 %). Est-ce suffisant selon la loi RCR du Québec qui encadre notre régime? En sachant que la provision de stabilisation est de 18,2 % en 2024, la valeur minimale à atteindre est un surplus de 13,2 % (= 18,2 % - 5 %). La réponse est donc oui, c'est adéquat. L'actif du régime est suffisant pour couvrir les rentes futures prévues et le niveau de provisionnement requis par la loi. Il n'y a donc pas de cotisation additionnelle à fournir de la part de l'employeur, tout comme en 2023 et les quelques années précédentes.

Au niveau de la solvabilité, elle s'élève à 133,2 % en 2024. C'est un surplus de 33,2 %. Dans l'hypothèse d'une terminaison de régime, très hypothétique, le régime pourrait ainsi honorer ses obligations de rentes de retraite.

La cotisation de base, dite « cotisation d'exercice », s'applique toujours. Elle englobe la cotisation totale des employés et celle d'Hydro-Québec et reflète le coût d'une année de retraite additionnelle. Elle est donnée par la formule suivante en pourcentage de la masse salariale :

$$\text{Cotisation d'exercice} = \text{VE} \times (1 + \text{PS})$$

Pour 2025, la valeur des engagements (VE) est de 19,0 % et la provision de stabilisation (PS) est de 18,2 %. La cotisation d'exercice est donc de 22,5 % (= 19,0 % x 1,182) de la masse salariale. C'est une baisse par rapport à 2023, 2022 et 2021.

Congé total de cotisation pour Hydro-Québec et mince réduction pour les employés

La cotisation d'exercice est de 22,5 % de la masse salariale. Normalement, elle est payée par les employés et par Hydro-Québec selon les ententes syndicales en vigueur (50 % employés – 50 % Hydro-Québec). Cette année encore, vu les taux élevés de capitalisation et de solvabilité, une disposition des ententes permet à nouveau un congé total et complet de cotisation pour Hydro-Québec tandis que pour les employés c'est seulement une légère réduction de cotisation de 1,35 %.

En effet, selon la loi provinciale RCR, il est permis d'avoir des acquittements de cotisation, si, comme indiqué dans l'article 146.6, le taux de capitalisation dépasse 123,2 % (soit PS + 5 %) et qu'en même temps, le taux de solvabilité dépasse 105,0 %. Ces deux conditions s'appliquent car les résultats obtenus sont de 151,2 % pour la capitalisation et 133,3 % pour la solvabilité. Selon les ententes syndicales en vigueur, voir la lettre d'entente 15 de la convention collective, la cotisation patronale est alors suspendue et les cotisations des employés sont réduites de 1,35 %.

Selon Hydro-Québec, les cotisations des employés en 2025 seront donc de 9,7 % (soit 11,05 % - 1,35 %) avec la réduction de 1,35 % tandis qu'Hydro-Québec aura à nouveau un congé total de cotisations.

Informations diverses

Nous vous rappelons que vous avez accès à une panoplie d'informations sur le site du RRHQ ou sur l'intranet section RH/Retraite ainsi qu'à des vidéos et à une « calculatrice de retraite » pour effectuer des estimations de retraite selon différents scénarios. Nous vous encourageons à feuilleter votre relevé 2024 de retraite et le dernier rapport annuel de la Caisse.

Enfin, le SPIHQ effectue des présentations sur divers thèmes incluant le régime de retraite. Les dates seront publiées dans le calendrier de formation de L'Écho ainsi qu'annoncées par message pyramidal.

En terminant, je tiens à remercier les 438 personnes qui ont fait une procuration à mon nom et les 147 personnes présentes qui ont voté pour ma candidature. Compte tenu du nombre de membres, un total de 585 votes sur 2 802 membres correspond à près 21 %.

Rappelons toute l'importance d'être présent au comité de retraite afin d'être au fait des informations sur notre régime de retraite. C'est ce régime qui assurera vos vieux jours et c'est grâce à la vigilance de votre syndicat que vous pourrez profiter d'une rente de retraite à vie sans soucis financiers. Prendre quelques minutes pour compléter une simple procuration est un des gestes les plus rentables pour vous.

CALENDRIER DE FORMATION SPIHQ

Voici le calendrier des formations prévues en 2025-2026 pour les membres. Les formations seront virtuelles et se tiendront sur l'heure du dîner. La formule a remporté beaucoup de succès et facilite l'accès à tous les membres. Vous recevrez pour chacune des formations un message pyramidal confirmant l'horaire et la plateforme utilisée.

Prenez note que des changements ou ajouts sont possibles, un calendrier sera produit pour chacune des parutions de L'Écho et sera aussi déposé sur le site Web du SPIHQ.

Date	Formation	Diffuseur
Automne	Assurances	Comité Avantages sociaux
Automne	Niveau I à II	Comité Reclassification
Automne	Niveau II à III	Comité Reclassification
15 octobre	Démystifier l'attestation de conformité et la surveillance des travaux	Comité Déontologie et pratique
Novembre-Décembre	Congés	Comité Avantages sociaux ou Bureau
Novembre-Décembre	Rappel au travail	Bureau
2026	Niveau III à IV	Comité Reclassification

Le coin des délégués sociaux

Les délégués sociaux en action

La 4e édition de la rencontre annuelle des délégués sociaux (DS) du SPIHQ est prévue au mois d'octobre. Encore cette année, les coordonnateurs des DS des autres syndicats d'Hydro-Québec sont invités à cette rencontre. En plus de renforcer l'unité des DS, cette rencontre favorisera l'échange d'idées, la formation, le réseautage et la reconnaissance du rôle.

Des DS participeront au Grand Rendez-Vous 2025 de la CNESST, à Montréal, le 29 octobre prochain. Cet événement clé en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et de sécurité du travail au Québec offrira des conférences sur des sujets d'actualité présentées par des experts. Des ateliers permettront également aux participants d'explorer avec plus de profondeur des sujets précis, et de participer à des activités axées sur la collaboration et les échanges.

En terminant, le 10 septembre 2025 était la journée mondiale de prévention du suicide. Partout dans le monde, elle a été soulignée par le thème « Changer le discours ». En tant que société et citoyens, et ce toute l'année, soyons vigilants, informés, à l'écoute et à l'affût des signes de détresse.

<https://aqps.info/journee-mondiale-de-la-prevention-du-suicide/>

Vos délégués sociaux

UNE CONSCIENCE SST CONSCIENTE



**PAR PATRICK
BERGEVIN, ING.**

Membre du comité des Grievs,
Délégué Place Dupuis 3

L'année dernière, la Direction a émis une directive ouverte d'améliorer la conscience santé-sécurité des employés. Cette nouvelle directive, issue d'une bonne volonté de l'entreprise de diminuer les accidents, a toutefois quelques faiblesses. En effet, les installations étant jugées comme la principale source d'incidents, seuls les chefs gérant des installations ont été informés de la nouvelle directive. Les chefs gérant des ingénieurs travaillant principalement dans les bureaux mais qui peuvent avoir à se rendre en installations n'ont reçu aucune information à propos de la nouvelle directive. Autre problématique, la direction a laissé carte blanche aux chefs régionaux pour la mise en place et l'application des changements apportés par la directive. Cela fait en sorte que la situation varie d'une région à l'autre. Cela ne serait pas si grave en soi si les employés étaient informés de ce qu'il se passe. Toutefois, contrairement à la modification de la politique pour les excès de vitesse (où Hydro-Québec a décidé de changer ses critères et de punir tout contrevenant avec une suspension), aucune annonce ou document clair n'a été produit par l'entreprise. Les changements auraient pourtant beaucoup plus d'impact si tous les employés étaient conscients de leur existence au lieu de les découvrir après coup lorsqu'ils sont malheureusement impliqués dans un incident.

Cette nouvelle directive semble avoir modifié deux points majeurs dans la politique SST de l'entreprise: l'application des règles de santé-sécurité et le traitement des incidents.

Au niveau de l'application, les chefs doivent maintenant s'assurer de l'application rigoureuse des règles de santé sécurité en chantier. Plus concrètement, ils sont tenus d'éliminer les exceptions aux règlements qui étaient autrefois tolérées.

Au niveau du traitement des incidents, les ressources humaines et le gestionnaire responsable vont maintenant décider de la sanction à appliquer envers l'employé. En effet, normalement les mesures disciplinaires de l'entreprise suivent une échelle de gradation ressemblant à ceci :

Pas 1	Avertissement verbal
Pas 2	Avertissement écrit
Pas 3	Suspension d'une journée
Pas 4	Suspension d'un (ou plusieurs) mois
Pas 5	Congédiement

Les détails peuvent varier, mais cela représente le processus normal où un employé sans mesure disciplinaire dans son dossier sera, à sa première offense, convoqué à une rencontre avec son gestionnaire et le syndicat. On incrémente ensuite « la peine » lors d'événements subséquents, 1 pas à la fois, à moins de mesures exceptionnelles. Avec la nouvelle directive, Hydro-Québec gérera chaque incident au cas le cas. C'est-à-dire qu'une équipe de gestion va analyser la situation selon une multitude de critères (ex : Dossier SST de l'employé, familiarité avec les chantiers et les mesures, gravité de l'incident et conséquence potentielle, etc.) et décidera laquelle des mesures de l'échelle sera appliquée. Le concept de gradation est toujours maintenu, mais il se pourrait que l'échelle commence au pas 3 ou 4 au lieu du premier.

En conclusion, lorsque vous allez en installation pour une visite, rappelez-vous :

- Demandez à votre gestionnaire et/ou au responsable de l'installation que vous visiterez de vous communiquer la politique de santé-sécurité de l'installation afin d'avoir une version à jour des règles particulières à cette installation.
- Suivez à la lettre les enseignements et les règles de santé-sécurité. Les raccourcis ne sont pas permis et pourraient vous mettre à risque de recevoir une suspension même si vous croyez bien faire.

La conscience santé et sécurité commence, d'abord et avant tout, par l'attention de l'employé à sa propre santé et sécurité. Toutefois nous sommes plus efficaces si notre conscience santé-sécurité est consciente des conséquences de nos actions. Donc soyez prudent et conscient!

7 travaux d'entretien pour votre maison cet automne

C'est le moment de préparer votre maison pour l'arrivée de la saison froide! Vous pouvez confier le tout à des professionnels, mais pourquoi ne pas le faire vous-mêmes? Voici 7 tâches d'entretien assez simples et qui vous laisseront assez de temps pour profiter des splendeurs de l'automne.



Nettoyez la conduite de sècheuse

Une conduite de sècheuse obstruée réduit sa capacité de séchage et peut l'endommager plus sérieusement. Au fil du temps, des fibres de vêtements et de la poussière s'y accumulent et peuvent dans certains cas représenter un risque d'incendie.

Vous devriez donc nettoyer régulièrement cette conduite à partir de l'intérieur, avec un aspirateur ou une brosse, puis de la même façon à partir de l'extérieur.

Recouvrez la piscine avec une protection souple ou rigide pour éviter l'accumulation de feuilles ou d'autres débris.

Vérifiez la santé de vos arbres

Si vous possédez des arbres autour de la maison, jetez un coup d'œil à leur écorce et à leurs feuilles. Des taches de couleur, des cavités ou des fentes peuvent être des signes de maladie. Des branches cassées ou exemptes de feuilles, ou des feuilles de couleur anormale ou trouées peuvent aussi indiquer que la santé de vos arbres n'est pas optimale.

Nettoyez vos gouttières

Une fois les feuilles tombées, enlevez-les des gouttières et des margelles de votre résidence. Les feuilles accumulées nuisent à l'écoulement de l'eau, ce qui peut provoquer des dégâts à la toiture ou à la fondation.

Il est aussi recommandé d'installer des protège-gouttière qui laisseront passer l'eau, mais pas les feuilles mortes.

Inspectez la fondation et le toit

Difficile de trouver l'origine d'une infiltration d'eau, alors mieux vaut prévenir que guérir. Procédez à l'inspection visuelle rigoureuse de votre toit.

Utilisez une échelle et des jumelles pour voir de près l'état des bardeaux. Les orages et les vents forts peuvent les endommager. Une accumulation de granules dans les gouttières peut signaler que votre toiture est vieillissante.

Faites aussi le tour de la fondation de votre maison pour détecter la présence de fissures.

Rangez votre boyau d'arrosage

Tous les accessoires d'arrosage extérieur devraient être rangés avant l'arrivée de l'hiver. Videz et rangez votre boyau d'arrosage et videz les conduites si vous possédez un système d'irrigation. Cela aidera à les conserver dans un état fonctionnel plus longtemps.

Si vous utilisez un nettoyeur à pression, videz-en le réservoir ou rangez-le dans un endroit chauffé. L'eau qui gèle peut l'endommager.

Mettez votre piscine en mode hibernation

L'eau qui gèle dans les tuyaux d'une piscine ou dans le système de circulation et de filtration peut rapidement l'endommager et provoquer d'autres dégâts au terrain ou à la maison.

Certains experts recommandent un nettoyage en profondeur. Il faut ensuite abaisser le niveau d'eau à environ 30 cm sous le niveau des jets et de l'écumoire. Utilisez ensuite les bons produits pour que la qualité de l'eau ne se dégrade pas trop durant l'hiver.

Quand monter l'abri d'auto?

La plupart des municipalités ont des règlements qui encadrent l'installation puis le démontage d'un abri d'auto temporaire. Cela va généralement de la mi-octobre ou du début novembre à la mi-mars.

Le moment idéal pour poser la toile est juste après la tombée de la première neige. Elle tient la toile en place, et ajoute son poids aux ancrages ou aux sacs de sable qui soutiennent l'abri. Ce sera une protection de plus contre les bourrasques durant le restant de l'hiver.

Une fois votre maison et votre abri d'auto bien préparés, la neige pourra arriver quand elle le voudra!

beneva

ASSURANCE
HABITATION

Les gens
qui protègent
des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2024 ¹⁰⁰ Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

BLACK-SCHOLES ET LES OPTIONS EN FINANCE

D'une optimisation des rendements à une couverture contre les risques financiers



PAR **SÉBASTIEN
GUILLON, ING., M.Sc.**

Membre des comités
Avantages sociaux et Grièfs,
Responsable du comité
Gestion du Fonds d'éventualité et
délégué substitut Place Dupuis 1

Introduction

Dans l'histoire, certaines équations furent déterminantes et ont permis de nombreuses avancées/applications dans nos sociétés. La plus récente en finance, compte-tenu de ses conséquences, est l'équation de Black-Scholes datant de 1973. Elle est à l'origine du développement phénoménal des produits financiers dans le monde d'aujourd'hui. Son importance a été reconnue par l'attribution du prix [Nobel](#) de l'économie en 1997. Voici un extrait du communiqué de presse.

« Robert C. Merton and Myron S. Scholes have, in collaboration with the late Fischer Black, developed a pioneering formula for the valuation of stock options. Their methodology has paved the way for economic valuations in many areas. It has also generated new types of financial instruments and facilitated more efficient risk management in society. »

Le but de cet article est de vous familiariser avec cette équation et l'application de ce modèle à un des nombreux instruments financiers dérivés disponible, soit celui dit des options (d'achat et de vente).

Contexte

Imaginons que vous êtes un grand fabricant de pain, vous avez un grand besoin de farine et idéalement pas trop chère. Le prix de la farine varie constamment sur le marché. Si les récoltes sont excellentes les prix auront tendance à baisser par le jeu de l'équilibre de l'offre et de la demande. Si au contraire, les récoltes sont mauvaises, les prix seront plus élevés qu'à l'habitude. Vous prévoyez l'ouverture de plusieurs nouvelles boulangeries d'ici 1-2 ans. Comment vous évitez de tomber malheureusement sur des prix très élevés pouvant menacer le futur de vos nouveaux magasins ?

Dans la vie de tous les jours, c'est plutôt simple, si on veut se parer contre un aléa on prend une assurance pour se prémunir des fâcheuses conséquences. En finance, il existe déjà une certaine forme d'assurance, il suffit d'acquiescer la possibilité de pouvoir acheter X quantité de blé à un prix garanti à une date ou période donnée. Cela s'appelle une option d'achat et c'est un produit financier accessible à tous.

Disons que vous avez acheté la possibilité d'acheter 1 tonne de farine aux prix de 95 \$/tonne le 1 mars 2026. Deux situations peuvent survenir à cette date : le prix est supérieur ou inférieur à 95 \$/tonne. Si le prix réel est de 200 \$ /tonne au 1 mars 2026, vous utilisez votre option et vous pouvez alors acheter 1 tonne aux prix indiqué dans votre option soit 95 \$ et ce malgré un prix du marché à 200 \$, vous économisez ainsi 105 \$. Si le prix réel est plutôt de 50 \$/tonne, vous n'utilisez pas votre option et vous achetez votre farine au prix du marché soit 50 \$. Grâce à l'option d'achat vous avez évité les hausses trop importantes du marché.

L'option agit comme une assurance, elle vous protège contre les coûts très élevés possibles de la farine dans le futur sans que vous ayez besoin d'en acheter aujourd'hui. Comme toute assurance, elle vous coûte quelque chose. En finance, il existe pour les actions le même principe, l'option d'acheter X actions d'une compagnie Y au 1 mars 2026. L'option d'achat est un produit financier standard, il se vend et s'achète dans des bourses dédiées.

Les options d'achats et de ventes en finance

« Depuis qu'on a commencé à les négocier au cours des années 70, les options sont devenues de plus en plus utilisées par les investisseurs professionnels et par les particuliers comme véhicules financiers permettant de se livrer à la spéculation ou encore de protéger un portefeuille contre certains retournements de marché. » (voir [p. 149](#))

Introduction

En finance, vous avez la possibilité d'acheter ou de vendre des options¹. Les options sont des produits financiers courants. Elles sont un contrat entre un acheteur et un vendeur. Elles visent à vous prémunir contre les fluctuations futures du marché. L'ouverture de la première bourse portant sur les options eut lieu à Chicago en 1973. Depuis, le marché s'est amplement développé. Par exemple, saviez-vous que la Bourse de Montréal s'est spécialisée dans le marché des options au Canada ? Il existe une panoplie d'options possible. Ici, nous allons uniquement regarder les options sur les actions et les deux options simples suivantes :

- **Achat (Call en anglais)** : c'est le droit d'acheter, sans obligation, une action de la compagnie X à un prix déterminée Y \$ à une date donnée,
- **Vente (Put en anglais)** : c'est le droit de vendre, sans obligation, une action de la compagnie X à un prix déterminée Y \$ à une date donnée.

Ces deux options s'achètent et se vendent, en payant une prime, comme n'importe quel autre produit financier. Contrairement au cas d'action, où j'achète ou je vends des actions réelles, ici, j'achète ou je vends "des possibilités de vendre ou d'acheter" ou "des droits d'achats ou de vente sans obligation". C'est un marché portant sur des promesses, des contrats. Dans les bourses d'options, aucune action réelle n'est échangée. Quel est l'intérêt alors ? Essentiellement, elle permet des profits/pertes supplémentaires ou de se couvrir contre les fluctuations du marché.

Profit et perte potentiels – achat et vente

Pour l'option d'[achat](#), on achète cette option lorsque l'on s'attend à une hausse du cours de l'action de la compagnie X. On veut profiter de l'augmentation de la valeur sans déboursier autant qu'en achetant l'action directement. Par exemple, si le prix d'achat (la **prime**) de l'option est de 5 \$ avec une possibilité d'acheter à un prix de 50 \$ (**prix de levée**), mes profits et pertes sont indiqués dans la figure suivante selon le cours de l'action (**titre**).

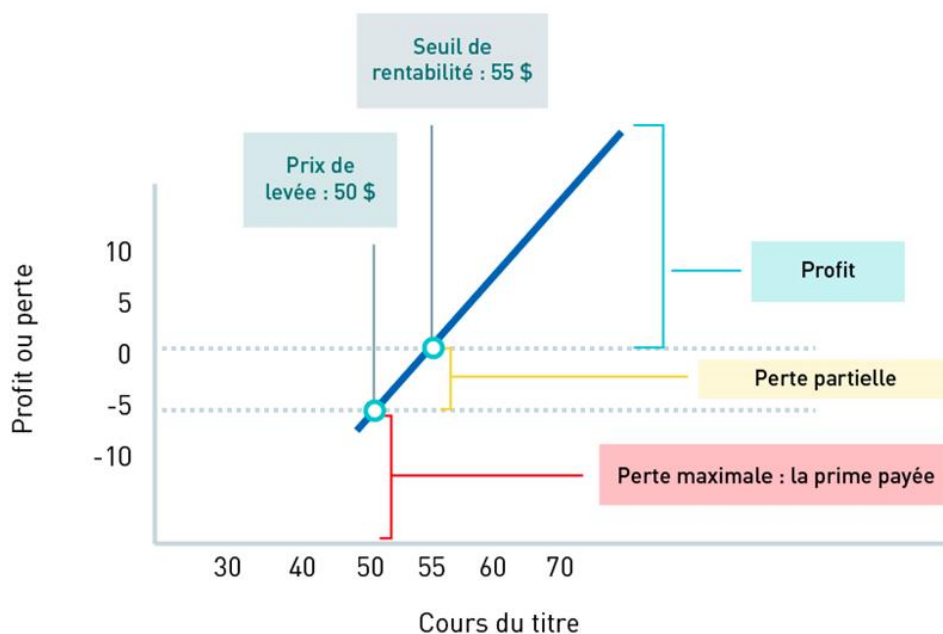


Figure 1- Achat : Profit et Perte (TMX)

¹ De façon très précise et technique, « une option donne le **droit** - et non l'obligation - à son détenteur **d'acheter** (option d'achat) ou **de vendre** (option de vente) une certaine quantité d'actif (le sous-jacent : actions, devises, indices, taux d'intérêt, contrat à terme, commodités, etc.) à un prix convenu à l'avance (prix d'exercice), à tout moment (option à l'américaine) ou à une échéance donnée (option à l'européenne), moyennant le versement d'une prime (prix de l'option). »

Le tableau suivant résume les pertes et profits pour l'option d'achat :

Option d'achat	Condition	Montant
Profit	(Cours de l'action) > (Prix de levée + Prime)	Cours (\$) – (55 \$)
Perte partielle	Prix de levée < cours de l'action < prix de levée + prime	0 - 5 \$
Perte totale	Cours de l'action < prix de levée	Prime = 5 \$

Si le cours atteint 70 \$, mon profit de 15 \$ est donné par l'équation suivante:

$$\begin{aligned}\text{Profit} &= (\text{Cours de l'action}) - (\text{Prix de levée} + \text{Prime}) \\ \text{Profit} &= 70 \$ - (50 \$ + 5 \$) = 70 \$ - (55 \$) = 15 \$\end{aligned}$$

Si le cours baisse à 55 \$ et moins, je perds au maximum ma prime soit 5 \$.

Pour l'option de [vente](#), elle vous donne le droit de vendre une action à un prix donné à une date donnée. On l'utilise lorsque l'on s'attend à une baisse du cours de l'action de la compagnie X. C'est vu comme une protection car elle vous permet de le vendre à un certain prix même si le prix de marché baisse. Elle permet de se couvrir contre les pertes potentielles d'un portefeuille d'actions. Par exemple, si le prix d'achat (la **prime**) de l'option est de 2 \$ avec une possibilité de vendre à un prix de 48 \$ (**prix de levée**), mes profits et pertes sont indiqués dans le tableau suivant :

Option de vente	Condition	Montant
Profit	Cours de l'action < prix de levée - prime	(Levée \$ - Prime \$) – Cours (\$) (48 \$ + 2 \$) – Cours (\$)
Perte	Cours de l'action > prix de levée	Prime \$ = 2 \$

Si le prix chute à 28 \$, je peux vendre à 48 \$ (levée), dans ce cas je reçois 20 \$, en incluant la prime de 2 \$ mon profit est de 18 \$. Soit, en termes d'équation

$$\begin{aligned}\text{Profit} &= (\text{Prix de Levée \$} - \text{Prime \$}) - \text{Cours} (\$) \\ \text{Profit} &= (48\$ - 2 \$) - 28 \$ = 18 \$\end{aligned}$$

Si le prix augmente à 48 \$ et plus, je n'utilise pas l'option et je perds essentiellement la prime. << L'option de vente peut-être un outil précieux pour protéger vos placements ou tirer avantage d'une baisse des cours. Elle constitue une couverture et un moyen de spéculer sur le recul du marché. Cependant, elle présente des risques notamment de perdre la totalité de la prime.>>

Schéma des pertes-gain et relation de parité

Schéma d'option d'achat et de vente

Dans l'industrie, des graphiques de profit/perte selon le cours de l'action sont utilisées pour illustrer les résultats (gain ou perte) obtenus selon l'option utilisée. Nous avons vu un exemple dans l'option d'achat². Le voici de façon schématique.

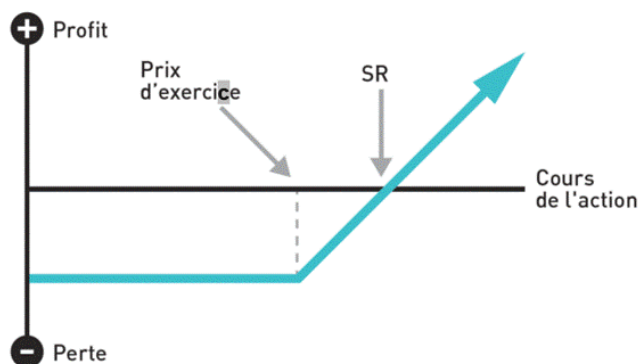


Figure 2 - Schéma d'une option d'achat ('Call')

² Option d'achat : un contrat d'option qui donne à son détenteur le droit, sans obligation d'acheter le sous-jacent (ici une action) à un prix précis au cours d'une période donnée.

Le cours de l'action augmente selon l'axe horizontal et dans l'axe vertical, nous avons le profit ou la perte selon le cours de l'action. Le "prix d'exercice" (ou "prix de levée" ou "strike price" en anglais) est le prix convenu auquel l'action peut être achetée. Le point SR (Seuil de Rentabilité) est le prix de l'action où la stratégie d'utiliser une option d'achat ne produit ni profit ni perte. Il correspond à l'équation suivante.

$$SR (\$) = \text{Prix d'exercice} (\$) + \text{Prime}^3 (\$)$$

Dans le graphique, lorsque le cours de l'action est inférieur ou égal au prix d'exercice, nous avons une perte qui correspond à la prime.

Pour l'option de **vente**, le schéma est plutôt le suivant où la ligne pointillée verticale indique le prix d'exercice et l'intersection de la courbe avec l'axe horizontal correspond au seuil de rentabilité (SR).

Pour l'option de vente, le schéma est plutôt le suivant où la ligne pointillée indique le prix d'exercice et l'intersection de la courbe avec l'axe horizontal correspond au seuil de rentabilité (SR).

Dans le graphique, le point d'intersection, le point SR correspond à :

$$SR (\$) = \text{Prix d'exercice} (\$) - \text{Prime payée} (\$)$$

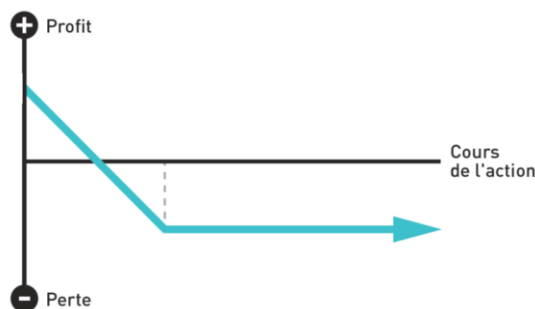


Figure 3 - Schéma d'une option de vente ("Put")

Si le prix de l'action augmente, je n'utilise pas l'option de vente et je perds ma prime. Si le prix de l'action chute et est inférieur au prix SR (\$) je fais un profit en utilisant l'option et en rachetant les actions au prix du marché.

Position acheteur et vendeur – Relation de parité

Un investisseur peut être en position de vendeur ou en position d'acheteur pour l'option d'achat ou l'option de vente. C'est-à-dire qu'il peut soit acheter ou vendre les deux options.

Position	Option d'achat – Call	Option de vente – Put
Acheteur de l'option	Droit d'acheter l'actif sous-jacent au prix d'exercice fixé dans le contrat	Droit de vendre l'actif sous-jacent au prix d'exercice fixé dans le contrat
Vendeur de l'option	Obligation de livrer l'actif sous-jacent au prix d'exercice fixé dans le contrat	Obligation de livrer l'actif sous-jacent au prix d'exercice fixé dans le contrat

Figure 4 - Position acheteur et vendeur

Nous avons vu les schémas d'une position d'acheteur sur l'option d'achat et sur l'option de vente. Il reste les schémas de la position de vendeur. Dans les prochaines figures, le prix du sous-jacent correspond au prix de l'action.

Pour l'**option d'achat ("Call")** et l'**option de vente ("Put")**, nous avons les deux positions **vendeur ("Long")** et **acheteur ("Court")** sous forme de schéma.

Avec les notations suivantes : **Prix du sous-jacent = Prix de l'action**, **Cash-flows = Flux de trésorerie = Entrée/Sortie d'argent**, **(+C) ou (-C) = Profit ou Perte de l'option d'achat**, **(+P) ou (-P) = Profit ou Perte de l'option de vente**, **X = Prix d'exercice**.

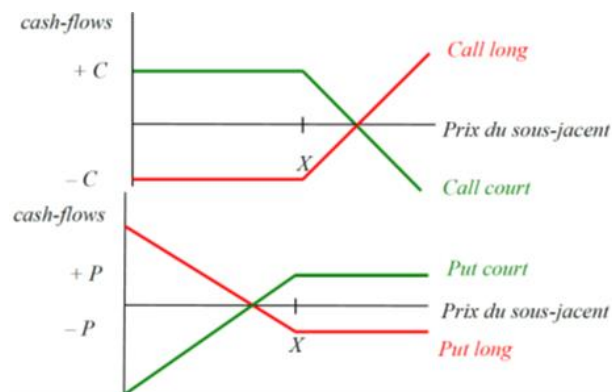


Figure 5 - Option d'achat et de vente en position acheteur/vendeur

³ Prime : Le prix que l'acheteur d'une option d'achat ou de vente doit payer au vendeur de l'option. L'offre et la demande sur le marché déterminent le montant de la prime.

Dans les deux cas, la position vendeur est très similaire à l'inverse de la position acheteur et vice-versa. En finance, ce n'est pas un hasard, c'est la conséquence directe de la parité des options de vente et d'achat (parité put-call). Elle permet, en sachant le prix d'une position d'une option, de pouvoir automatiquement déterminer celui de l'autre. La relation de parité put-call s'exprime par l'équation suivante :

$$C - P = S - \frac{E}{(1+r)^T}$$

Où S est le cours de l'action,
 E le prix d'exercice,
 P la valeur de l'option de vente (*put*),
 r le taux sans risque,
 T la durée à l'échéance de l'option
 C la valeur de l'option d'achat (*call*).

Exemple

Le cours de l'action de la compagnie X vaut $S = 100$ \$. J'ai acheté une option de vente (Put) au prix de 10 \$ ($P = 10$ \$) avec un prix d'exercice $E = 100$ \$ et une échéance dans un an ($T = 1$). **Q1**- Sachant que le taux sans risque est de 8 % ($r = 0,08$), quelle serait le prix d'acheter une option opposée soit une option d'achat (Call) aux mêmes conditions ? **Réponse** : on peut utiliser l'équation de parité et déterminer la valeur de C dans l'équation précédente et on obtient $C = 17,41$ \$. C'est le prix de l'option d'achat,

$$\begin{aligned} C - P &= (100 \$) - [(100 \$) / (1 + 0,08)^{(1)}] \\ C - (10 \$) &= (100 \$) - (92,593 \$) \\ C &= 110 \$ - 92,593 \$ = 17,41 \$ \end{aligned}$$

Q2- En supposant que j'ai des calls en ma possession, si sur le marché, le call est coté plutôt à 18 \$, que pouvons-nous-faire pour gagner de l'argent ?

Réponse : Vendre ses calls et acheter des calls synthétiques. Voici l'explication.

Achat de call synthétique (= action financée par un emprunt) : achat d'une action de la compagnie X à 100 \$ à l'aide d'un emprunt à 92,59 \$. Soit à un coût de 7,41 \$ ($100 \$ - 92,59 \$$) pour une action.

Mon coût total correspond à mon coût d'achat de call synthétique (7,41 \$) plus celui d'achat du put (10 \$). Au total j'ai dépensé 17,41 \$.

Si je vends mon call à 18 \$, mon gain est de 0,59 \$ (=Vente Call – Achat Call Synt = $18 \$ - 17,41 \$$). J'ai gagné ainsi 0,59 \$ en déboursant 17,41 \$ soit un profit de 3,4 %. Je peux commencer à rembourser mon emprunt ou investir à nouveau.

En terminant, dans notre exemple le prix du call était supérieur au prix du put ($C > P$) car, comme indiqué par le terme de droite de l'équation, le cours de l'action (S) était supérieur à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option ($= E / (1 + r) T$). Ce n'est pas toujours le cas et on peut avoir aussi un prix du Call inférieur ou égal au prix du Put ($C \leq P$).

Stratégies d'investissement des options

Introduction

Il est possible de combiner différentes options pour obtenir des stratégies d'investissement très variées selon les conditions du marché (en hausse, en baisse ou neutre) et selon sa volatilité. Nous allons regarder les stratégies de base puis présenter un exemple de stratégie plus complexe.

Stratégie de base

Il existe quatre stratégies de base selon la position acheteur ou vendeur (long = acheter, short = vendre; option d'achat = call, option de vente = put) :

1. l'achat d'une option d'achat (*short call*) :
 - l'acheteur veut profiter d'une hausse des cours (du prix des actions).
2. la vente d'une option d'achat (*long call*) :
 - le vendeur estime que le prix va baisser tellement que l'option d'achat ne servira pas et peut-être vendue car inutile.
3. l'achat d'une option de vente (*short put*) :
 - l'acheteur veut se prémunir d'une baisse des cours et avoir une assurance.
4. la vente d'une option de vente (*long put*) :
 - Le vendeur estime que le prix va monter tellement que l'option de vente ne servira pas et peut-être vendue car inutile.

Les résultats de ces stratégies sont résumés dans la figure suivante où le sous-jacent⁴ correspondrait à une action.

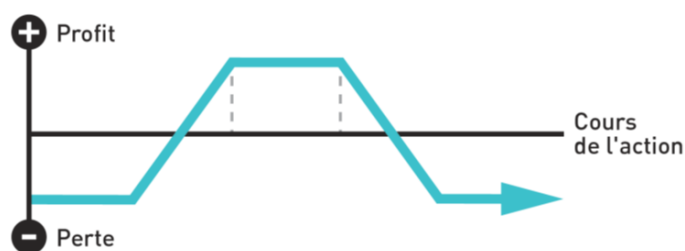
Position	Option d'achat - Call	Option de vente - Put
Achat		
Scénario	Anticipe une hausse du cours sous-jacent	Anticipe une baisse du cours sous-jacent
Stratégie	Gain : illimité (en théorie) Perte : limitée au montant de la prime Résultat = Prix du sous-jacent – Prix d'exercice – Prime versée	Gain : illimité (en théorie) Perte : limitée au montant de la prime Résultat = Prix d'exercice – Prix du sous-jacent – Prime versée
Vente		
Scénario	Anticipe une stabilité du cours du sous-jacent ou une baisse et que l'option ne soit pas exercée	Anticipe une stabilité du cours du sous-jacent ou une hausse et que l'option ne soit pas exercée
Stratégie	Gain : limité à la prime reçue Perte : illimitée (en théorie) Résultat = Prime reçue – (Prix sous-jacent – Prix d'exercice)	Gain : limité à la prime reçue Perte : illimitée (en théorie) Résultat = Prime reçue – (Prix d'exercice – Prix sous-jacent)

P : prime PE : Prix d'exercice

Stratégie complexe dans un marché neutre - Condor de Fer

Au niveau des stratégies plus complexe, la Bourse de Montréal en présente quelques-unes, sur son [site bilingue](#), dans des documents pédagogiques. Il existe un guide [pratique](#) et un manuel de [référence](#). Le site *OptionEducation* a aussi produit un [guide](#) très illustré sur le sujet.

Une [stratégie](#) d'investissement plus complexe est celle dit de "Condor de fer" ("*Iron Condor*" ou "*Short Condor*" en [anglais](#)) qui s'applique dans un marché plutôt neutre avec peu de hausse ou de baisse importante. Ici, on cherche à obtenir un profit dans un marché ayant peu de volatilité.



⁴ Le sous-jacent, en général, peut correspondre à des actifs très différents (actions, devises, indices, taux d'intérêts, contrats à terme, etc).

Par [exemple](#) , nous **achetons** et **vendons** les options suivantes sur l'action de la compagnie

Intervention	Type d'option	Prix de l'exercice
Acheteur	1 option de <i>vente</i>	50 \$
Vendeur	1 option de <i>vente</i>	55 \$
Vendeur	1 option d' <i>achat</i>	65 \$
Acheteur	1 option d' <i>achat</i>	70 \$

Le schéma obtenu est dans la figure suivante. Dans cet exemple, la stratégie est avantageuse si le cours de l'action se situe à l'intérieur des ailes intérieures à l'échéance (entre 53 et 67 \$).

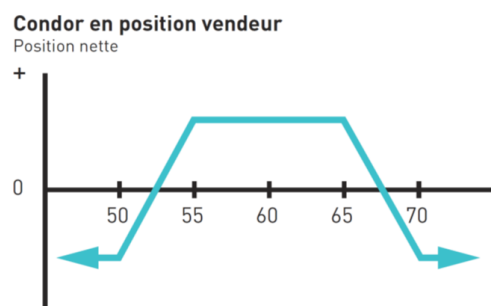


Figure 8 – Exemple de stratégie Condor en position vendeur

Les différents résultats de cette stratégie sont indiqués dans la [documentation](#) et touchent différents points.

Perte maximale

« La perte maximale aurait lieu si le cours de l'action était supérieur au prix d'exercice de l'option d'achat supérieur ou inférieur au prix d'exercice de l'option de vente inférieur à l'échéance. Dans ce cas, les deux options d'achat ou les deux options de vente seraient en jeu. La perte correspondrait à l'écart entre les prix d'exercice d'option d'achat ou les prix d'exercice d'option de vente (qui sont en jeu), déduction faite de la prime reçue pour prendre la position. »

Gain maximal

« Le gain maximal surviendrait si le cours de l'action sous-jacente se situait entre le prix d'exercice de l'option d'achat le moins élevé et le prix d'exercice de l'option de vente le plus élevé à l'échéance. Dans ce cas, toutes les options viendraient à échéance en ayant perdu toute valeur, et la prime reçue dans le cadre de la prise de la position pourrait être empochée. »

Profit / Perte

« Le potentiel de profit et le potentiel de perte sont très limités. Essentiellement, à l'échéance, un condor a une valeur minimale de zéro et une valeur maximale égale à l'écart entre les ailes. Un investisseur qui vend un condor reçoit une prime dont le montant se situe entre la valeur minimale et la valeur maximale, et réalise un profit si la valeur du condor baisse vers le minimum à l'approche de l'échéance. »

Exemple 2 : Compagnie SPX

Un exemple supplémentaire de cette stratégie sur la compagnie SPX est résumé dans la figure suivante (en supposant que l'indice S&P 500 (SPX) est à 5,515 \$).

Iron Condor

GOAL: To profit from little to no price movement in the underlying asset (low volatility).

An iron condor combines both long and short call options and long and short put options. This strategy may be utilized by a trader who believes an asset's value will stay within a specific range.



Prix d'une option européenne – modèle de Black-Scholes (ou Black-Scholes-Merton)

Si j'achète une option d'achat de type européen⁵ à ma banque, je paie une prime et la banque de son côté doit établir un prix raisonnable qui la protège du risque que j'utilise cette option. Comment s'établit le prix de ce type d'option ? C'est le modèle de Black-Scholes qui fournit les formules pour déterminer le prix intrinsèque (sans les frais et la marge de profit).

Le modèle original de Black et Scholes est basé sur les hypothèses suivantes :

1. L'option est de style européen.
2. L'évolution du prix de l'action suit un processus de marche aléatoire.
3. Les prix de l'action sous-jacente sont distribués de façon log normale.
4. Il n'y a ni coût de transaction ni impôt.
5. La vente à découvert⁶ est permise et il est possible d'utiliser immédiatement la totalité du produit de cette vente.
6. Une évaluation régulière des prix (il n'y a aucune débâcle boursière ni bulle spéculative).
7. On peut emprunter ou prêter au taux d'intérêt sans risque et ce taux est constant.
8. Les marchés sont efficients et il n'existe pas de possibilité d'arbitrage⁷.
9. Il n'y a pas de versement de dividendes durant la vie de l'option.

Les **formules de Black-Scholes** donnant le prix d'un *call* (C) et d'un *put* (P) européens expirant au temps (T) sont :

$$C = S_0 N(d_1) - X e^{-r_f T} N(d_2)$$

Et

$$P = X e^{-r_f T} N(-d_2) - S_0 N(-d_1)$$

Où (C)/(P) est le prix d'un call/put européen, (S_0), le prix courant (actuel) de l'action, (X), le prix d'exercice de l'option, (r_f), le taux sans risque et (T), la durée de l'option. $N(d)$ est la probabilité cumulative d'une variable normale unitaire, soit :

$$N(d) = \int_{-\infty}^d f(z) dz$$

Où

$$d_1 = \frac{\ln\left(\frac{S}{X}\right) + r_f T}{\sigma \sqrt{T}} + \frac{1}{2} \sigma \sqrt{T}$$
$$d_2 = d_1 - \sigma \sqrt{T}$$

(σ) désignant l'écart-type du rendement de l'action dans le marché.

En pratique, pour appliquer la formule, on utilise des méthodes numériques, un fichier Excel ou en consultant des sites web gratuits.

Exemple

Les actions de la compagnie XYZ Inc. valent actuellement 35 \$ à la bourse. Une option permettant d'acquérir d'ici trois mois des actions de cette compagnie à un prix de (37,50 \$/action) coûte actuellement 3 \$. Sachant que :

1. l'écart-type de rendement mensuel de l'action de XYZ Inc. : 8 %
2. Taux de rendement des bons du Trésor échéant dans trois mois : 9 %
3. Dividendes prévus au cours des prochains mois : aucun

⁵ **L'option d'achat** peut être de type **européen** (qui ne peut être exercée qu'à la date d'échéance) ou **américain** (qui peut être exercée à tout moment, entre la date d'émission et la date d'échéance). Leurs noms ne correspondent pas à leur utilisation géographique mais plutôt à leur type d'échéance. Dans le monde, c'est le type américain qui se transige le plus et qui est le plus cher.

⁶ **Vente à découvert** : vente sans détenir la quantité suffisante de l'action.

⁷ **Arbitrage** : technique d'investissement impliquant simultanément l'achat et la vente d'actifs identiques ou équivalents sur deux marchés différents (ou entre deux entreprises) présentant un rendement/risque comparable dans le but de tirer profit d'un écart de prix entre les deux marchés (ou entre les deux entreprises) et de réaliser un profit sans risque. Grâce à l'arbitrage, les écarts de prix non-justifiés sont réduits.

Q-1 Établissez si l'option d'achat de XYZ Inc. est sous-évaluée ou surévaluée par le marché ?

Réponse : Ici on a $S = 35 \$$, $X = 37,50 \$$, $(\sigma_{\text{Annuel}}) = 0,2771$ (car $(\sigma_{\text{Annuel}}) \approx (\sigma_{\text{Mensuel}}) * \sqrt{12} = (0,08) * \sqrt{12} = 0,2771$). Il reste à trouver le taux sans risque continu pendant ces trois mois à partir du taux de rendement dans trois mois de 9 %. Il est donné par $r_f = \ln(1 + 0,09) = 0,0312$.

Avec ces données, nous obtenons $d_1 = -0,273$, $d_2 = -0,412$, $N(d_1) = 0,3936$, $N(d_2) = 0,3409$, soit un coût de 1,26 \$. Selon le modèle de Black-Scholes, actuellement l'option d'achat à 3 \$ est surévaluée par le marché car elle vaudrait plutôt 1,26 \$.

L'impact des facteurs de l'option sur son coût (la prime)

Il y a des facteurs qui peuvent influencer la valeur de l'option et la prime à payer. Leurs impacts lors d'une augmentation d'un des facteurs sur la prime sont indiqués dans le tableau

<i>Augmentation</i>	<i>Call</i>	<i>Put</i>
Du cours de l'action S	Augmentation	Baisse
Du prix d'exercice E	Baisse	Augmentation
De la volatilité σ	Augmentation	Augmentation
De la durée à l'échéance T	Augmentation	Augmentation
Du taux sans risque r	Augmentation	Baisse
Des dividendes versés d	Baisse	Augmentation

Par exemple, si la tendance du marché (S) est à la hausse, les primes sur les options d'achat seront plus fortes que les primes sur les options de vente. Si on observe la tendance contraire, les primes sur les options de vente seront plus fortes que les primes sur les options d'achat.

Prix d'une option

Comme illustration, prenons les données du dernier exemple et augmentons les chiffres et regardons leurs impacts sur la valeur (la prime) de l'option d'achat (Call) :

- le cours de l'action XYZ passe de 35 \$ à 38 \$
 - Effet : comme le prix de l'action augmente, le prix de l'option d'achat augmente.
- le prix d'exercice passe de 37,50 \$ à 40 \$
 - Effet : si le prix d'exercice augmente, l'option d'achat prendra effet sur des valeurs de l'action plus élevées, c'est moins attrayant et donc fait baisser le prix.
- l'écart-type de rendement mensuel de l'action passe de 8 % à 10 %
 - Effet : volatilité plus élevée, risque plus important, l'option d'achat devient plus intéressante, le prix augmente.
- l'échéance passe de 3 à 12 mois
 - Effet : plus longue échéance, plus grande incertitude, l'option devient plus attrayante, le prix augmente.
- le taux sans risque passe de 3,12 % à 5 %
 - Effet : avec un taux plus élevé, il y a la possibilité de faire plus de gain avec moins de risque, pour compenser l'option devient plus attrayante et plus d'acheteurs seront intéressés, le prix augmentera.
- des dividendes sont dorénavant versés en continue
 - Réponse : avec les dividendes, l'option perd plus rapidement son intérêt dans le temps, baisse de la demande et baisse de prix.

La sensibilité des primes d'options – les indicateurs grecques

À partir du modèle de Black-Scholes, les formules exactes des indicateurs grecques de sensibilité sont obtenues. Elles sont indiquées dans la prochaine figure.

Où K correspond au prix d'exercice E (c.-à-d. $K = E$) et V est le prix/coût de l'option (c.-à-d. pour un call $V=C$ et pour un put $V=P$).

		Call	Put
Delta	$\frac{\partial V}{\partial S}$	$N(d_1)$	$-N(-d_1) = N(d_1) - 1$
Gamma	$\frac{\partial^2 V}{\partial S^2}$	$\frac{N'(d_1)}{S\sigma\sqrt{T-t}}$	
Vega	$\frac{\partial V}{\partial \sigma}$	$SN'(d_1)\sqrt{T-t}$	
Theta	$\frac{\partial V}{\partial t}$	$-\frac{SN'(d_1)\sigma}{2\sqrt{T-t}} - rKe^{-r(T-t)}N(d_2)$	$-\frac{SN'(-d_1)\sigma}{2\sqrt{T-t}} + rKe^{-r(T-t)}N(-d_2)$
Rho	$\frac{\partial V}{\partial r}$	$K(T-t)e^{-r(T-t)}N(d_2)$	$-K(T-t)e^{-r(T-t)}N(-d_2)$

Figure 9 - Indicateurs grecques de sensibilité

LIQUITECK 

DISTRIBUTEUR AUTORISÉ DE POMPES ET DE PIÈCES

CONCEPTION DE PROJETS.
VENTES DE POMPES,
PIÈCES ET MOTEURS.



CENTRE DE SERVICE ET DE RÉPARATION AUTORISÉ

✓ RÉPARATIONS EN ATELIER	✓ RÉPARATIONS SUR SITE
✓ RECONDITIONNEMENT COMPLET	✓ DÉPANNAGE SUR SITE
✓ RÉPARATIONS DE MODÈLES DÉSUETS	✓ INSTALLATIONS SUR SITE
✓ FABRICATION ET USINAGE DE PIÈCES	✓ ASSISTANCE AU DÉMARRAGE
✓ ALIGNEMENT LASER ET BALANCEMENT	✓ SUPERVISION AU DÉMARRAGE
✓ TEST DE PRESSION HYDROSTATIQUE	✓ TECHNICIENS CERTIFIÉES
✓ ANALYSE DE VIBRATION CATÉGORIE II	✓ SERVICE D'URGENCE

SECTEURS : INDUSTRIEL - COMMERCIAL - MUNICIPAL











WWW.LIQUITECK.COM (514) 630-0880 INFO@LIQUITECK.COM



SPIHQ

Toutes ces formules sont relativement faciles à implanter dans Excel ou autres logiciels. Des calculatrices sont aussi disponibles sur le web.

Comme indiqué sur un [site web](#) : « *Ce qui sépare les débutants des vrais traders d'options, ce n'est pas le prix d'exercice, c'est de comprendre comment la valeur de l'option réagit à tout le reste. C'est là qu'interviennent les lettres grecques. Les indicateurs grecs des options sont des indicateurs de risque qui décrivent comment une option réagit aux conditions réelles : variation de prix, passage du temps et changements de volatilité. Chaque lettre raconte une histoire différente - ensemble, ils vous donnent une image complète des enjeux réels. (..) Ils n'expliquent pas seulement ce qu'il se passe - ils vous permettent de planifier ce qu'il pourrait arriver, et c'est là que réside le véritable avantage.* »

Les indicateurs grecs indiquent la sensibilité du coût de l'option selon :

- le taux sans risque (Rho, ρ)
- le temps ($Theta, \vartheta$ ou Θ)
 - Montre combien de valeur s'évapore à mesure que le temps passe
- la volatilité ($Vega, v$)
 - Représente la sensibilité de votre position aux variations de la volatilité du marché
- le cours de l'action soit
 - sa pente ($Delta, \delta$ ou Δ)
 - Le Delta suit comment le prix de votre option évolue en synchronisation avec l'action
 - son accélération ($Gamma, \Gamma$)
 - Indique la rapidité avec laquelle le Delta lui-même va changer

Voyons un exemple.

Indicateurs grecs - Exemple

Prenons, un exemple (en euros €), à la clôture du marché, vous disposez des informations suivantes concernant le cours de l'action XYZ Inc. : $S = 20$ €, volatilité de 16 % ($\sigma = 0,16$), Taux sans risque de 3 % ($r_f = 0,03$), échéance de 30 jours ($T = 30/365 = 0,0822$). Quelles seront les résultats pour différents prix d'exercice ($E : 19$ € ; 20 € ; 21 €). Sur la figure suivante, les valeurs obtenues selon le modèle de Black- Scholes en fonction du prix d'exercice E .

(Rappel : sous-jacent = action, Prime = Coût, Call = option d'achat, Put = Option de vente).

Prix d'exercice	19 €		20 €		21 €	
Cours du sous-jacent	20 €		20 €		20 €	
Option	Call	Put	Call	Put	Call	Put
Prime calculée	1,11	0,06	0,41	0,36	0,09	1,04
$d1$	1,1441		0,0737		- 0,9445	
$d2$	1,0962		0,0258		- 0,9924	
$N(d1)$ et $N(-d1)$	0,8737	0,126	0,5294	0,4710	0,1725	0,8280
$N(d2)$ et $N(-d2)$	0,8635	0,136	0,5103	0,4900	0,1605	0,8400
Mesures de sensibilité	Call	Put	Call	Put	Call	Put
Delta	0,8737	- 0,1263	0,5294	- 0,4706	0,1725	- 0,8275
Gamma	0,2163	0,2163	0,4151	0,4151	0,2665	0,2665
Thêta	- 1,7414	- 1,1728	- 2,7050	- 2,1064	- 1,6411	- 1,0126
Véga	1,1688	1,688	2,2429	2,2429	1,4397	1,4397
Rhò	1,3004	- 0,2056	0,8089	- 0,7763	0,2672	- 1,3974

Discuter de l'application en finance de chacun de ces indicateurs grecs nécessiterait, un article complet en soi. Pour illustrer leur utilité, nous allons regarder uniquement le Delta.

Delta et couverture Delta (*Delta-hedging*)

L'indicateur grec le plus important est le Delta qui indique dans quelle direction le prix de l'option sera affecté par une variation du cours de l'action. « *Pourquoi c'est important :*

- **Les suiveurs de tendance** recherchent des options à Delta élevé pour des gains rapides.
- **Les gestionnaires de risques** utilisent le Delta pour équilibrer l'exposition aux actions-connue sous le nom de couverture⁸ Delta.
- **Les traders à court-terme** observent comment le delta change à l'approche de l'expiration - quand chaque mouvement compte. »

Pour les options d'achat (Call), la valeur d'un delta est toujours comprise entre 0 et 1. Par exemple, avec une option d'achat, un delta de 0,7 signifie que pour chaque 1 \$ de hausse de l'action, le call augmentera de 0,70 \$.

Pour une option de vente (Put), la valeur d'un delta est toujours comprise entre - 1 et 0. Le delta d'une option de vente est négatif : si l'action prend de la valeur, alors la valeur de l'option de vente baissera. Par exemple, avec une option de vente, un delta de - 0,7 signifie que pour chaque 1 \$ de baisse de l'action, le put augmentera de + 0,70 \$.

Exemple de couverture delta - action et option de vente

Voyons un exemple de couverture delta. Un investisseur possède 600 actions de XYZ et les options de vente XYZ ont un delta de - 0,50 (ce qui signifie que si le cours de l'action baisse de 2 \$ le prix de l'option augmente de + 1 \$). Pour se protéger d'une baisse de l'action, combien de nombre d'options de vente doit-il acheter immédiatement ? La quantité à acquérir est donnée par la formule $[(\text{Nbre Action}/\text{Delta}) \div 100]$ et nous obtenons 12 options $=[(600/0,5) \div 100]=[(1200) \div 100] = 12$. Le portefeuille d'investissement comprend 600 actions et 12 options de ventes de XYZ. Si le cours de l'action baisse de - 2 \$, ses 600 actions lui font perdre - 1200 \$ $(= 600 * (- 2 \$))$ et ses 12 options de vente lui font gagner + 1200 \$ $(= (12) (100)(- 2 \$) (0,5))$. Au bilan, aucune perte, le fait de combiner dans un portefeuille des actions avec un certain nombre d'option de vente basé sur le delta permet de se prémunir d'un marché baissier.

En pratique, pour maintenir cette stratégie, il faut effectuer des ajustements fréquents car le delta et le prix de l'action changent au fil du temps.

Utilisation du modèle en pratique

Le modèle de Black-Scholes peut être ajusté pour inclure l'effet des dividendes ou être applicable aux options américaines. Un paramètre crucial du modèle est la volatilité. Elle doit être déterminée en amont et il n'est pas aisé à établir expérimentalement ou théoriquement.

En pratique, le professeur P. Tankov (voir [p.21](#)) indique son opinion. « Le modèle de Black-Scholes reste l'outil fondamental des traders d'options qui se rendent toutefois bien compte des nombreuses inconsistances de ce modèle et de l'impossibilité de l'appliquer tel quel aux marchés d'indices. Ce modèle est utilisé comme une approximation de premier ordre au fonctionnement des marchés, et il est ensuite corrigée avec de nombreux outils et techniques de trading. L'attitude des praticiens vis-à-vis le modèle de Black-Scholes est grossièrement résumée dans le tableau 2.1 suivant. »

Implication du modèle	Acceptée par les praticiens?
– Le risque d'une option peut être complètement éliminé par une position en actions.	Non, car le rébalancement continu est impossible et le modèle est misspecifié
– La quantité d'actions à acheter pour couvrir une option est $\delta_t = \frac{\partial C}{\partial S}$	Oui, c'est la stratégie la plus fondamentale
– Le paramètre fondamental caractérisant une option est sa volatilité σ	Oui, les volatilités des options sont souvent cotées avec leur prix
– La volatilité est la même pour toutes les options sur le même sous-jacent et égale à l'écart type du sous-jacent.	Non, la volatilité est calculée séparément pour chaque option

Table 2.1: Attitude des praticiens vis à vis la formule de Black-Scholes.

⁸ Une couverture (*hedge*) recouvre toute stratégie financière destinée à contrecarrer ou à modifier ou à réduire son niveau d'exposition à une source de risque déterminée.

Équation de Black-Scholes

En 1973, Black et Scholes ont non-seulement trouvé un modèle pour évaluer une option européenne mais ils ont aussi déterminé l'équation (EDP) qui régit un ensemble d'options. C'est l'équation de Black et Scholes. Une solution de l'équation pour une option européenne est le modèle que nous avons vu précédemment.

L'équation de Black-Scholes est une équation aux dérivées partielles (EDP) qui régit par exemple, l'évolution des prix d'une option européenne sur les marchés financiers fonctionnant selon la dynamique, les hypothèses, du modèle de Black-Scholes. L'équation est:

$$\frac{\partial V}{\partial t} + \frac{1}{2}\sigma^2 S^2 \frac{\partial^2 V}{\partial S^2} + rS \frac{\partial V}{\partial S} - rV = 0$$

Où (V) est le prix de l'option (en fonction de deux variables: le cours de l'action S et le temps t, (r) est le taux d'intérêt et (σ) est la volatilité des rendements logarithmiques des actions.

La surprise est qu'avec cette équation, il est possible de suivre le marché et d'ajuster son portefeuille financier dans le temps pour se protéger des fluctuations imprévues du marché. Quelque soit l'évolution du marché, le vendeur d'une option peut ainsi se protéger de tout retournement imprévu ou sévère du marché et pouvoir honorer l'acheteur en toute sécurité.

Cette équation peut se réécrire en fonction des lettres grecques, si nous réécrivons l'équation sous la forme suivante

$$\frac{\partial V}{\partial t} + \frac{1}{2}\sigma^2 S^2 \frac{\partial^2 V}{\partial S^2} = rV - rS \frac{\partial V}{\partial S}$$

Cette dernière équation peut alors s'écrire selon les indicateurs grecs :

$$\Theta + \frac{1}{2}\sigma^2 S^2 \Gamma = rV - rS \Delta$$

Ce qui signifie en mot : Thêta (Θ) + (volatilité x prix de l'action)² x Gamma (Γ) = (taux sans risque) x (prix de l'option) - (taux sans risque) x (prix de l'action) x Delta (Δ)

L'observation clé de Black et Scholes (1973) était que le rendement sans risque du portefeuille combiné d'actions et d'options (termes à droite) sur tout intervalle de temps infinitésimal pouvait être exprimée par la somme de thêta (Θ) et d'un terme incorporant gamma (Γ) (termes à gauche). L'observation est parfois connue sous le nom d '«argument neutre au risque». En effet, la valeur de thêta (Θ) est généralement négative (car la valeur de l'option diminue à mesure que le temps se rapproche de l'expiration) et la valeur de gamma (Γ) est généralement positive (reflétant les gains que le portefeuille reçoit en détenant l'option). En somme, les pertes du thêta et les gains du gamma se compensent, ce qui se traduit par des rendements à un taux sans risque.

LES COMITÉS DU SPIHQ

Les comités veillent au respect de la Convention collective et offrent des services aux membres. Les membres de ces comités sont impliqués dans de nombreux dossiers. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour vous informer, vous faire conseiller et aussi les mettre au courant de situations, qui relèvent de leur champ d'activité respectif, et qui sont locales à votre environnement de travail.

ACCUEIL ET MOBILISATION

Le comité Accueil et Mobilisation est issu du Comité des Jeunes, dont le mandat a été élargi suivant les recommandations du Comité Surveillance dans son rapport annuel 2018 (R4-2018). Comme son nom l'indique, sa vocation a été élargie afin de faciliter l'accueil des membres et de promouvoir la mobilisation des membres aux valeurs syndicales.

Isabelle Simard, ing. (responsable)
Dominic Lafontaine-Poirier, ing.
Pascal Beauregard-Pontinha, ing.
Frédéric Provost, ing.
Rosen Vasilev Kodzhabashev, ing.

AVANTAGES SOCIAUX

Les avantages sociaux sont une partie importante de notre rémunération à Hydro-Québec. On les retrouve à plusieurs endroits dans la convention collective. Si vous avez des questions concernant vos avantages sociaux, nous vous invitons à communiquer avec le Centre d'appel Retraite et assurances (CARA).

Si vous avez des doutes, nous vous invitons aussi à communiquer avec le comité Avantages sociaux du SPIHQ. L'idéal est d'envoyer votre question par courriel à avso@spihq.qc.ca et nous vous enverrons une réponse écrite.

Aghiles Meziane, ing. (responsable)
Sébastien Guillon, ing.
Sébastien Lemay, ing.

CTTA

Le comité CTTA doit veiller à l'application de l'article 31 de la convention collective traitant des changements techniques, technologiques ou administratifs. Le comité s'occupe principalement des réorganisations. Il doit également tenir les membres informés et consulter ceux qui sont touchés. Enfin, il participe aux comités conjoints et s'assure que les changements tiennent compte du champ de pratique réservé aux ingénieurs.

Martin Côté, ing. (responsable)
Christian Bérubé, ing.
Denis Vézina, ing.
Cezar Mihut, ing.
David Dolan, ing.

COMMUNICATIONS ET FORMATION SYNDICAL

Le comité Communications et formation syndicale est un comité de régie interne responsable de l'élaboration et de la réalisation de plans de communication et de formation syndicale correspondant aux besoins du Syndicat, en collaboration avec le Bureau et les membres. Il évalue les moyens de communication à privilégier, élabore les documents et les outils requis. Il planifie et assure la réalisation de la formation syndicale correspondant aux besoins. Il est en outre responsable du journal L'Écho, la publication officielle du Syndicat.

Isabelle Simard, ing (responsable)
Caroline Savard, ing.

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Les délégués sociaux sont des collègues bénévoles qui peuvent, en respectant vos choix, vous aider à traverser des difficultés financières, psychologiques, de toxicomanie, de séparation, etc.

Marc Laprise, ing. (responsable)
David Balleux, ing.
Bernard Bérubé, ing.
Francine Duranceau, ing.
Christian Bérubé, ing.
Alandre Magloire, ing.
Gérard Brunelle, ing.
Benoit Dionne, ing.,
Alain Tremblay, ing.
Thimoleon Noumedem Guetsa, ing.

DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE

Sans se substituer à l'OIQ, le comité Déontologie et pratique doit s'assurer que les activités d'ingénierie soient effectuées dans le respect de l'article 28 de la convention collective (Droit de pratique et responsabilité professionnelle), de la Loi sur les ingénieurs et du Code de déontologie de l'ingénieur. Il doit donc sensibiliser les membres et les cadres de l'entreprise à la Loi sur les ingénieurs et promouvoir son respect. C'est également le comité qui est amené à établir des liens avec l'OIQ pour toutes les questions touchant la Loi sur les ingénieurs et le Code de déontologie.

Charles Gosseline, ing. (responsable)
Denis Francesconi, ing.
Billy Lamour, ing.
Khalid Boudribila, ing.
Pierre Lesage, ing.
Stern C. Lemaire, ing.
Vincent Boulanger, ing.
Dominique Toupin, ing.

LES COMITÉS DU SPIHQ

FORMATION

Le comité Formation participe au comité conjoint et veille à l'application de l'article 27 (Formation) de la convention collective. Ce comité conjoint recueille les besoins de formation des membres en analysant les programmes de formation.

Annie-Claude Thériault, ing. (responsable)
Keyvan Maleki, ing.
Siham Lotfane, ing.
Alba Pinto, ing.

GRIEFS

Le comité Grievs veille à l'application des articles 12 et 13 de la convention collective. Il informe les membres de leurs droits et recours, transmet les griefs à la Direction, négocie des ententes de griefs dans l'intérêt du Syndicat et des membres, défère les griefs à l'arbitrage et finalement, veille à l'exécution des sentences.

Renaud Hould, ing. (responsable)
Patrick Bergevin, ing.
Jean-Gabriel Lord, ing.
Ahmed Saidouni, ing.
Martin Roberge, ing.
Sébastien Guillon, ing.

JURIDICTION ET RECOURS À L'EXTERNE

Le comité Juridiction doit veiller à ce que l'Appendice A (Juridiction syndicale) de la convention collective soit respecté, afin que le Syndicat représente tous les membres qui doivent être sous sa juridiction. Ainsi, le comité identifie les problèmes d'interprétation ou d'application de la juridiction et agit comme interlocuteur auprès de la Direction.

Le comité Recours à l'externe doit s'assurer que l'article 33 de la convention collective (Recours à l'externe) est respecté. Il participe au comité conjoint de recours à l'externe, prend connaissance des prévisions annuelles des travaux octroyés ou devant être exécutés par des firmes externes, identifie et recommande à la direction les activités techniques qui pourraient être effectuées à l'interne et des compétences internes qui pourraient être développées.

Ahmed El Yousoufy, ing. (responsable)
Martin Cote, ing.
Franklin Nguewouo, ing.

NOMINATION

Le comité Nomination veille à l'application de l'article 15 de la convention collective (mouvement de personnel), notamment en surveillant l'affichage des postes vacants (contenu, lieu) et les mouvements de personnel (nomination, ingénieurs excédentaires, etc.). Le comité participe également au comité conjoint de nomination des ingénieurs (CNI) où il entérine les nominations.

Patrice Blais, ing. (responsable)
Chérif Belkalem, ing.
Benoit Dionne, ing.
Sofiane Abada, ing.
Sébastien Filteau-Gingras, ing.

RECLASSIFICATION

Les membres du comité reclassification du SPIHQ participent au comité paritaire de reclassification des ingénieurs (CRI) et veille à l'application de l'article 17 de la convention collective (Reclassification). Pour ce faire, il participe à la révision de la grille de reclassification et reçoit les décisions du comité de classification des ingénieurs (CCI). Il suit l'évolution des dossiers des ingénieurs qui demandent leur reclassification, informe et sensibilise les membres.

Martin Bernatchez, ing. (responsable)
Gheorghe Ionita, ing.
Luc Tétreault, ing.
Jonathan Poirier, ing.
Diana Li, ing.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le comité Santé et sécurité vise à ce que les membres travaillent dans un milieu sécuritaire, salubre, qui contribue au bien-être en général et répond aux prescriptions de l'article 26 de la convention collective (Santé et sécurité). Il agit comme porte-parole du SPIHQ en matière de santé et de sécurité et établit avec d'autres unités syndicales une consultation et une concertation sur les dossiers majeurs ou ayant des répercussions communes.

Keyvan Maleki, ing. (responsable)
Benoît Falardeau, ing.
Pierre St-Laurent, ing.
Marc Laprise, ing.
Alandre Magloire, ing.
Amah Gilles De Gonzague Kpokou, ing.



**PAR DANIEL
BEAULIEU, ING.**
Secrétaire

BIENVENUE PARMI NOUS

Fondé en 1964, le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) est un syndicat indépendant qui prend à cœur le bien-être de ses membres suivant une entente ordonnée avec Hydro-Québec, qu'est la convention collective. Chaque semaine, des ingénieurs arrivent ou quittent l'entreprise. Le SPIHQ souhaite donc la bienvenue à tous ses nouveaux membres et en particulier à ses nouveaux membres en règle.

Le SPIHQ comptait 2 855 cotisants en date du 19 septembre 2025. De ce nombre, 2 446 étaient membres en règle, tel que défini au Statut 205.2.

Depuis la dernière parution de L'Écho, le SPIHQ a accueilli les nouveaux membres en règle suivants :

Nom	Prénom	Unité structurelle	Section
Nadeau	Jean-Michel	Gest. Projets constr. - Trois-Rivières	Centre du Québec/Trois-Rivières
Boulos	Peter	Serv. d'ingestion et consom. de données	Centre-ville Ouest 1
Morin	Marc-Alexandre	Qual. données, météo et trans. Énergét.	Centre-ville Ouest 1
Sellami	Mohamed Sameh	Conception des Télécoms 3	Centre-ville Ouest 1
Trottier-Paquet	Alexis	Qual. données, météo et trans. Énergét.	Centre-ville Ouest 1
Twagilimana	Beatrice	Conception des Télécoms 4	Centre-ville Ouest 1
Charbonneau	Julia	Processus de conduite	Complexe Desjardins 2
Arseneau	Rosaire-Gil	Électrique et Automatisation IDLM	Manic/Matap
Mbounguen Kenang	Raphael	Travaux 22	Manic/Matap
Gauthier	Alexandre	Perf. et sout. - Centrales - Est IV	Mauricie
Rochette	Francis	Expertise en réseau de serv. télécom.	Montréal Est
Bergeron	Mathieu	Sol. Ing - Autom. - Ingénierie intégrée	Place Dupuis 4
Hoang	Isabelle	Expert. - Réseau souterrain transport	Place Dupuis 4
La	Thanh-Tam	Expert. - Structure et géotechnique	Place Dupuis 4
Talbot	Guillaume	Étude et Int. - Hydrologie & hydraulique	Place Dupuis 4
Balan	Stéphanie Julia	Strat. et analyse potentiel énergétique	Place Dupuis 6
Barrette	Emilie	Gest. performance de projets - Centrales	Place Dupuis 6
Buissières	Mélanie	PECC IV	Place Dupuis 6
Dagenais	Julien	Gest. et performance de projets - PMIVP1	Place Dupuis 6
Daly	Joseph	Coordination technique de projets A	Place Dupuis 6
Davreux-Richard	Samuel	Conc. et évol. potentiel hydroélectrique	Place Dupuis 6
Ebo	Felina	Études et perf. intégrée - Fil. énergét.	Place Dupuis 6
El-Asmar	Josiane	Gest. performance de projets - Infrastr.	Place Dupuis 6
Gibbs	Shirley	Coordination technique de projets A	Place Dupuis 6
Gosselin	Frédéric	Coordination technique de projets A	Place Dupuis 6
Pichette	Charles-Etienne	Gest. et performance de projets - PMIVP1	Place Dupuis 6
Sabatino	Davy Anthony	PECC I	Place Dupuis 6
Asmar	Michel	PCP - Lignes	Place Dupuis 7
Gendron Cousineau	Daphnee	Expertise - Ing. et strat. construction	Place Dupuis 8
Bélanger Fortin	Vincent	Projets immobiliers - Est	Québec-1
Filiputti	Grégory Alain	Ordo. des travaux - Matapédia	Québec-1
Tchouteng	Thierry	Gestion d'actifs de Centrale	Québec-1
Bégin	Simon	Solutions d'ingénierie - Postes 3	Québec-2
Robert	Jérémy	Perf. et sout. - Nord (Rouyn)	Saguenay
Saroukou	Sarwath	Perf. et sout.-Rés. aérien distrib. Mtl	Saint-Bruno



PAR **DANIEL
BEAULIEU, ING.**
Secrétaire

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR NIVEAU

Au 22 septembre 2025, il y avait 2 855 membres au SPIHQ, c'est plus de 10 % des ressources d'Hydro-Québec !

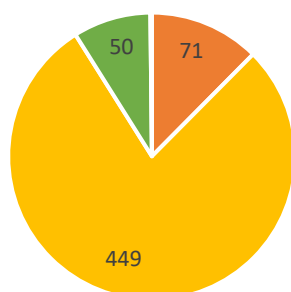
Voici quelques statistiques intéressantes pour l'œil averti :

- Le SPIHQ compte 22 % de femmes ingénieures à Hydro-Québec, une proportion assez stable depuis plusieurs années, alors que la moyenne au Québec se situe plus autour de 15 % selon Genium 360.
- La proportion des niveaux III et IV est en légère baisse depuis quelques années. Plusieurs facteurs influencent cette statistique fondamentale, entre autres que 50 % des ingénieurs sont niveau III lorsqu'ils quittent pour la retraite et que plus 1100 membres se sont joints au SPIHQ dans les quatre dernières années.
- Bien que la proportion des postes temporaires soit stable depuis plus de deux ans ces derniers constitue un enjeu pour le SPIHQ discuté régulièrement avec la Direction.

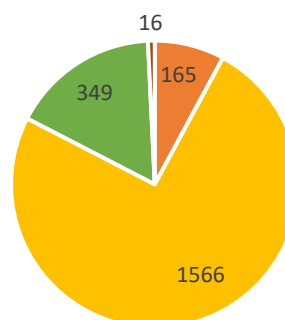
	05.09.2024		10.03.2025		02.04.2025		11.06.2025		17.06.2025		22.09.2025	
			Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%
Classe 4 *	1	0%	1	0%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Classe 5 *	1	0%	1	0%	0	0%	1	0%	2	0%	2	0%
Classe 6 *	77	3%	74	3%	73	3%	73	3%	72	3%	68	2%
Classe 7 *	97	4%	104	4%	109	4%	114	4%	113	4%	118	4%
Niveau I	203	8%	220	8%	221	8%	224	8%	225	8%	236	8%
Niveau II	1915	71%	1949	71%	1955	71%	1969	70%	1974	70%	2015	72%
Niveau III	369	14%	396	14%	394	14%	397	14%	398	14%	399	14%
Niveau IV	20	1%	18	1%	18	1%	18	1%	18	1%	17	1%
Total	2683		2763		2771		2796		2802		2855	
Hommes	2117	77%	2176	79%	2181	78%	2195	78%	2198	77%	2233	78%
Femmes	566	20%	587	21%	590	21%	601	21%	604	21%	622	22%
Permanents	2307	83%	2367	85%	2375	85%	2408	86%	2407	84%	2455	86%
Temporaires	376	14%	396	14%	398	14%	390	14%	395	14%	400	14%

* Ne s'applique qu'aux ingénieurs occupant un poste de chef selon 16.06.1 ou 16.06.2 de la convention collective.

Répartition des niveaux pour les 622 femmes



Répartition des niveaux pour les 2233 hommes



■ N1 - 11 % 71 ■ N2 - 80 % 449 ■ N3 - 9 % 50 ■ N4 - 0 % 1

■ N1 - 8 % 165 ■ N2 - 74 % 1566 ■ N3 - 17 % 349 ■ N4 - 1 % 16

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER AU SEIN DE VOTRE SYNDICAT ?

{ Le SPIHQ compte plus de 100 militants
dans 24 sections et dans plus de 15 comités }

Aperçu des responsabilités du **délégué**,
en collaboration avec le **délégué substitut** :

- Consulter et représenter les membres de sa section au Conseil syndical
- Exercer son droit de vote au Conseil syndical
- Informer les membres de sa section des actes du Conseil syndical
- Veiller à faire respecter la convention collective dans sa section
- Assister et représenter les membres de sa section auprès de la Direction

Habituellement, le délégué et le délégué substitut sont élus par les membres de leur section en début d'année et leur mandat est d'un an.

Aperçu des tâches du **membre de comité**,
en collaboration avec le **responsable de comité** :

- Répondre aux questions des membres
- Analyser les questions qui lui sont adressées par le Bureau ou le Conseil
- Faire des recommandations au Bureau ou au Conseil au besoin
- Participer aux rencontres du comité et du comité conjoint s'il y a lieu
- Veiller à la bonne application d'articles particuliers de la convention collective

Tout membre de comité est élu par le Conseil syndical, pour un mandat de deux ans.

Venez joindre les rangs de l'équipe du SPIHQ !

APPEL À TOUS

Les textes personnels sont bienvenus. Ils seront publiés par ordre de réception selon l'espace disponible.

Si vous avez de belles photos, envoyez-les nous ! Nous en avons toujours besoin pour la page couverture de L'Écho.

Vous pouvez faire parvenir vos textes et vos photos à spihq@spihq.qc.ca

Les postes vacants dans les sections et les comités sont affichés à la suite des Échos du Conseil, transmis par courriel après chaque séance du Conseil syndical et disponibles au www.spihq.qc.ca à l'onglet « Documents », sous « Postes vacants ».